

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/025 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT 2019 DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE -**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A PRESENTAZIONE DI U RAPORTU 2019 NANT'À
U SVILUPPU À LONG'ANDÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Paola MOSCA
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Michel GIRASCHI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICCIAGGI
M. Paul MINICONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Muriel FAGNI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI
M. Petr'Antone TOMASI à M. François BENEDETTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment l'article L. 4425-2,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2020-11 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 11 février 2020,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le développement durable de la Collectivité de Corse pour l'année 2019.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 13 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU 2019 NANT'À U SVILUPPU À LONG'ANDÀ DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**RAPPORT 2019 DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 sur l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un Rapport sur la situation en matière de Développement Durable (RDD) pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 4425-2 du CGCT, il m'incombe de présenter, annuellement, un rapport en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations, et programmes de nature à améliorer cette situation, en amont des discussions budgétaires.

Cette obligation réglementaire met au centre des débats « *le cheminement vers la durabilité* » de l'action publique de la collectivité territoriale.

Le rapport 2018 concernait l'année zéro de la Collectivité de Corse en la matière, et a permis de dresser un état des lieux de l'action territoriale.

Un nouveau pas est franchi avec l'exercice 2019. Ce nouveau support, s'appuie en effet sur les contributions collectées au sein de l'ensemble des services, agences et offices concernés par ces thématiques.

Il présente les actions et les politiques menées par la Collectivité de Corse au regard de ses domaines de compétences, évaluées sous l'angle des cinq finalités du développement durable (Article L. 110-1 du Code de l'environnement).

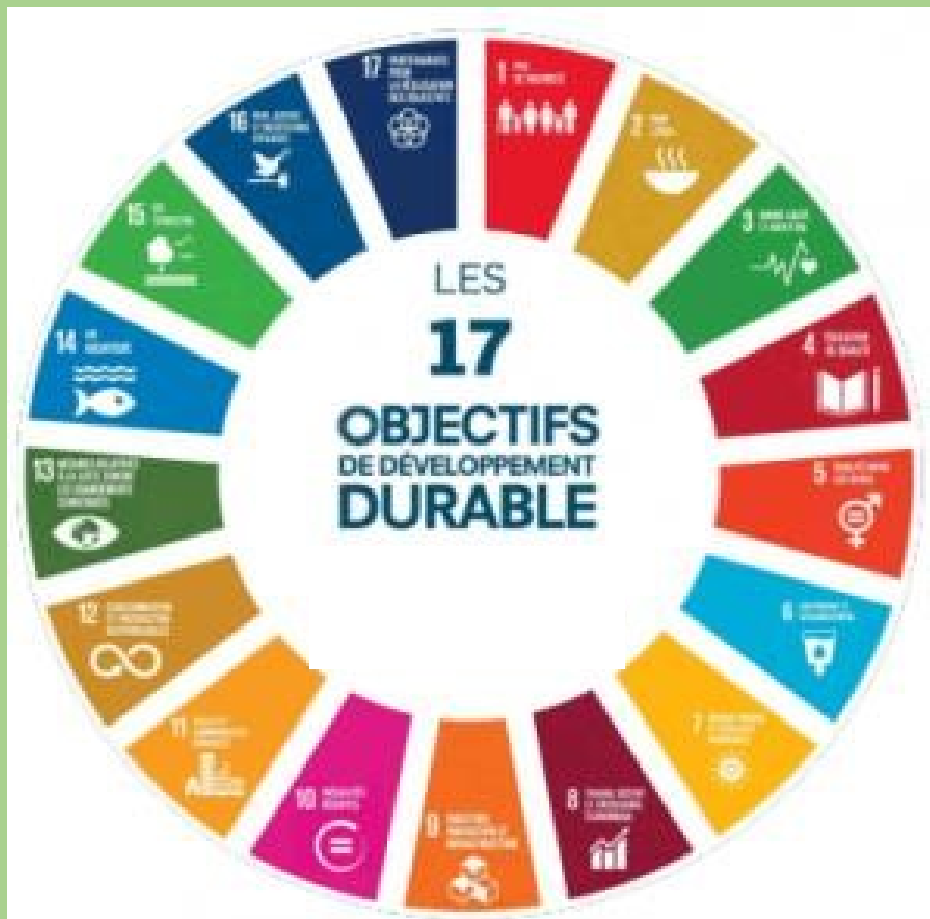
Les impacts de chacune de ces actions, politiques, et programmes entrepris permettront d'identifier les interactions à conforter ou à construire entre politiques pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

Le présent document doit s'analyser comme un rapport de transition, dans l'attente de l'intégration progressive des 17 Objectifs de Développement Durable en tant que critères d'analyse à l'horizon de la réalisation de l'agenda 2030.

Il va permettre de constituer un outil de transformation des politiques publiques en synergie avec la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable arrêtée par la Collectivité et qui sera mise en œuvre au cours du 1er semestre 2020.

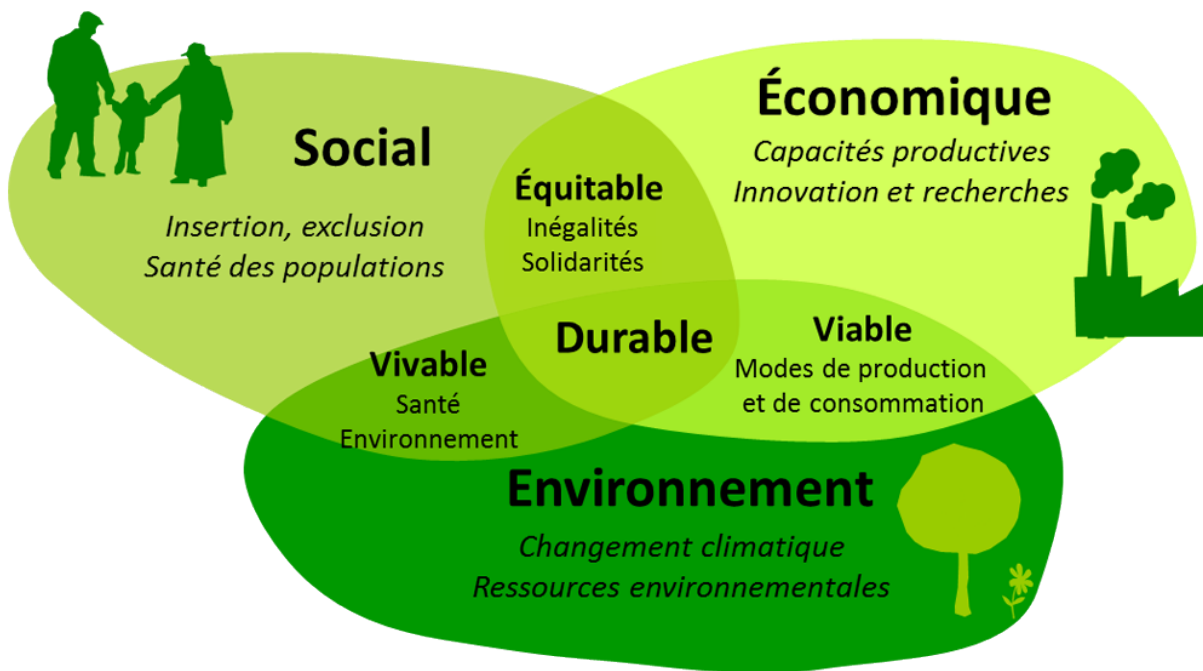
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

RAPORTU 2019 NANT'A U SVILUPPU A LONG'ANDÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA



*A Corsica, un'isula sempre più verde, piu respunsevule nant'à e vie
di e « Green islands» è di e « Smart islands" »*

DGA STRATEGIE INNOVATION ET TRANSFORMATION



Pour être durable, la transition nécessaire écologique et de changement de paradigme qui doivent s'opérer, se doivent également d'être « justes » et de participer au renforcement de la cohésion sociale et la réduction des inégalités sociales...



... AFIN DE « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »*.



*Agenda 2030 : programme « Transformer notre monde : L'Agenda 2030 pour le développement durable », Organisation des Nations Unies, New York, septembre 2015.

TABLE DES MATIERES

CAPARTICULU DI U PRESIDENTE	4
EDITO DU PRESIDENT	4
PRÉAMBULE	8
I. UNE STRATEGIE TERRITORIALE POUR UNE SOCIETE CORSE SOLIDAIRE, EQUITABLE, INCLUSIVE ET INNOVANTE.....	12
A. DES ACTIONS FORTES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE.....	12
B. ...DOUBLEES D'UN NECESSAIRE CHANGEMENT DE NOS MODES DE VIE	25
C. LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE ET TERRITORIALE TOUT EN RENFORCANT LA COHESION.....	34
D. ...POUR CONSTRUIRE UNE SOCIETE EQUITABLE, IDENTITAIRE, ET DE BIEN-ETRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	42
II. UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET DURABLE	51
A. FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS.....	51
B. ADOPTER UNE ATTITUDE ECO-RESPONSABLE.....	54
C. AGIR EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DU BIEN-ETRE DES AGENTS	59

CAPARTICULU DI U PRESIDENTE

EDITO DU PRESIDENT

Parce que nous vivons une période cruciale pour l'avenir de notre planète, les enjeux du développement durable doivent être, plus que jamais, au cœur du projet de la Collectivité de Corse.

Les incendies gigantesques qui ont meurtri l'Australie sont, selon de nombreux scientifiques, l'expression dramatique la plus récente de ce que risquent d'être le présent et le futur dans un monde en proie au réchauffement global.

A une échelle heureusement moindre, la Corse a, ces derniers temps, été frappée par des événements extrêmes d'une force et d'une ampleur inusitées :

- tempête « Adrian », en octobre 2018 ;
- tempête « Fabien », en décembre 2019 ;
- incendies hivernaux ;
- alternance d'épisodes pluvieux quasi-tropicaux et périodes durables de sécheresse ;

En tant que territoire insulaire et méditerranéen, notre île est particulièrement exposée au phénomène du réchauffement climatique et son corollaire : partout dans le monde, les atteintes au vivant, à la biodiversité, et aux ressources naturelles, connaissent des niveaux et des taux d'aggravation alarmants.

Cette situation est en grande partie la résultante directe ou indirecte de choix ou de non-choix économiques, sociaux et politiques.

S'accommoder de ces choix hypothèquerait gravement la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations.

En sens inverse, vouloir réellement rompre avec la spirale mortifère actuellement à l'œuvre impose des modifications profondes des comportements, individuels et collectifs, ainsi que la mise en œuvre de choix politiques et économiques forts.

C'est dans cette perspective que s'inscrit résolument l'action du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale.

Depuis notre accès aux responsabilités en décembre 2015, la Collectivité de Corse a résolument affirmé sa volonté d'être un des territoires insulaires pionniers en matière de développement durable, d'économie circulaire et de lutte contre le réchauffement climatique.

Cette orientation a été déclinée de façon opérationnelle et transversale dans toutes les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse, et ses Agences et Offices.

Elle a également été l'axe central de la politique de coopération euro-méditerranéenne mise en œuvre par la Collectivité, soutenue par celle-ci dans les diverses instances dans lesquelles elle est représentée (et notamment le Comité des Régions ou la CRPM, à travers la Présidence de la Commission des îles).

Enfin, elle explique également l'attachement de la Collectivité de Corse à veiller à la prise en compte des principes arrêtés par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

En cohérence avec cette orientation stratégique faisant du développement durable un axe central de nos politiques publiques, le Conseil exécutif de Corse a annoncé, en octobre 2018, dès le lendemain de la tempête Adrian, sa volonté d'organiser en 2020 un événement de portée internationale relatif au réchauffement climatique et à sa nécessaire intégration dans les politiques publiques.

De même, le 19 décembre 2019, l'Assemblée de Corse a déclaré « l'urgence climatique et écologique » et réaffirmé de façon solennelle la nécessité de placer la lutte contre les effets du changement climatique au centre de la politique de la Collectivité de Corse.

Dans ce contexte, le présent rapport a une portée à la fois récapitulative et prospective :

- Il permet d'abord de présenter sous une forme synthétique ce qu'a été en 2019 l'action de la Collectivité de Corse en matière de développement durable. Une dimension qui irrigue de façon naturelle et importante toutes nos politiques et choix stratégiques, dans les domaines économique et infrastructurel (transports ; énergie et le primat donné aux énergies nouvelles renouvelables ; tourisme ; agriculture ; ressources hydrauliques...), environnemental, mais aussi culturel et social (avec par exemple, en décembre 2018, la création de la « Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social ». Choisir le développement durable, c'est placer l'homme et la femme au cœur d'un projet solidaire, humaniste, et universel, en même temps qu'enraciné dans une histoire, une langue, une culture, et un projet collectif qui fait sens et société.
- Il est ensuite l'occasion de présenter à grands traits ce que sera l'action de la Collectivité de Corse en matière de développement durable en 2020.

Dans la continuité des actions significatives déjà accomplies, notre Collectivité s'engagera pleinement dans la réalisation de l'Agenda 2030, élaboré par les Nations Unies, et définit, en fonction de l'intégration des objectifs fixés, sa stratégie de Développement Durable.

Une feuille de route qui propose 17 Objectifs de Développement Durable « ODD » avec un plan d'action pour la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats, proposant de construire un monde de partage et de solidarité plutôt que de le livrer aux logiques de rejet et de conflit

Mais l'année 2020 doit être aussi une année qui marquera un renforcement fort de nos engagements en matière de développement durable, ainsi que de leur opérationnalité.

Dans cette perspective, la Collectivité de Corse a prévu d'organiser une large concertation impliquant les institutions, la société civile, les universitaires et chercheurs, les associations, les syndicats et les acteurs économiques insulaires, mais aussi leurs homologues des régions et territoires européens, méditerranéens et insulaires.

Cette large concertation permettra de préparer dans les meilleures conditions l'évènement international prévu en fin d'année 2020, et qui permettra de proposer des solutions innovantes intégrant dans toutes nos politiques publiques les enjeux du réchauffement climatique et de la solution alternative à lui apporter, le développement durable.

Gilles SIMEONI

Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

PRÉAMBULE

Du global au local et du local au global

Le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources naturelles rendent aujourd'hui incontournable la prise en compte de l'environnement dans les politiques de développement économique et social des territoires.

Le Bassin méditerranéen et la Corse sont déjà victimes de ce réchauffement avec une augmentation avérée des températures et doit faire face à des risques majeurs. Entre sécheresses dévastatrices liées à l'augmentation des températures, inondations causées par d'importantes précipitations anormales, catastrophes naturelles, mouvements de terrain, feux de forêt, risques technologiques, notre territoire est impacté par ces phénomènes de plus en plus extrêmes.

Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre sur la planète, la température moyenne devrait augmenter de 1,4°C à 5,8 °C d'ici à 2100. Une hausse de 4 à 5 C°, correspond à + 7 voire 8 C° en Corse. Il est donc nécessaire de limiter l'augmentation de la température et ainsi d'éviter des évènements de plus grande ampleur.

L'impact est évident sur la biodiversité, qui est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes dont dépendent toutes les sociétés humaines, avec la baisse d'oxygène et les modifications de la qualité de l'eau.

Or, la Méditerranée est particulièrement sensible au changement climatique. Canicule, disparition des écosystèmes, maladies des plantes, ou encore liées à l'arrivée d'insectes tropicaux (dengue, Zika, chikungunya, etc.), et de nouvelles espèces marines qui risquent à terme de modifier notre environnement.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, la poursuite du développement durable est donc devenue une priorité eu égard à la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à notre terre.

Cette nécessaire transformation profonde de notre mode de développement s'inscrit dans un contexte désormais mondialisé.

L'organisation des Nations Unies vient d'adopter, à New York, les Objectifs de Développement Durable « ODD » dans un programme intitulé « **Transformer notre monde : L'Agenda 2030 pour le développement durable** », un programme mondial, ambitieux, conçu par et pour tous ceux qui appellent de leurs vœux une planète transformée et une société durable à l'horizon de l'Agenda 2030.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ces ODD donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels les nations sont confrontées, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Un seul mot d'ordre est retenu : « ***Ne laisser personne de côté*** ».

Le « **Green Deal** » présenté par la Commission Européenne prévoit que le climat, instauré comme priorité, irrigue l'ensemble des politiques publiques européennes - l'énergie, l'industrie, les transports, l'agriculture, etc. - avec un objectif final : Celui d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

La Collectivité de Corse qui a résolument affirmé sa volonté d'être un territoire insulaire et méditerranéen pionnier en matière d'économie circulaire et de lutte contre le réchauffement climatique, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Il est à noter que la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), s'est emparée, elle aussi, des questions transversales relatives à la biodiversité et l'environnement, au climat et aux migrations. Celles-ci sont désormais intégrées à ses travaux depuis son Assemblée générale, à Corfu, les 21 et 22 mars 2019.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) est un projet de société à l'horizon 2040 pour le territoire corse et pour le peuple corse. Document de planification, le PADDUC « définit une stratégie de développement durable du territoire en fixant les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique, qui garantit l'équilibre territorial et respecte les principes énoncés à l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme » (article L. 4424-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le PADDUC est un document capital et de grande ampleur : cinq livrets, neuf annexes, treize cartes et une synthèse. Il a été approuvé par l'Assemblée de Corse en 2015 par trois délibérations (n° 15/235 AC ; n° 15/236 AC ; n° 15/237 AC).

Le PADDUC ne doit pas être réduit à sa dimension urbanistique. Voulant instaurer le nécessaire équilibre entre développement et protection, le PADDUC participe de la sécurisation des documents d'urbanisme et encadre le droit des sols à travers des orientations réglementaires, mais il est également un document opérationnel qui propose les moyens de sa mise en œuvre, et un document anticipateur qui évalue les incidences probables du projet d'aménagement.

Le PADDUC prévoit le doublement de la production alimentaire endogène d'ici 2030. Pour ce faire, des espaces stratégiques agricoles (ESA), qui représentent 12 % de la surface de l'île ont fait l'objet d'une représentation cartographique afin de les préserver de l'artificialisation. En 2018, le Tribunal Administratif a annulé la cartographie au 1/50 000^{ème} des ESA. Cette annulation a été confirmée en 2019 par la Cour Administrative d'Appel. L'Assemblée de Corse a approuvé en 2018 et 2019 une procédure visant au rétablissement de ces espaces (délibérations n° 18/262 AC et n° 19/172 AC).

En 2019, sept avis ont été émis par la Collectivité de Corse en tant que personne publique associée concernant des Plans Locaux d'Urbanisme.

Suite à la délibération de l'Assemblée de Corse de janvier 2017 (n° 17/019 AC), la territorialisation du PADDUC a été engagée et 9 réunions de diagnostic et de partage auprès des 9 territoires de projet se sont déroulées en 2019.

Le livret II du PADDUC a souligné le manque de données objectives et de coopération des acteurs locaux. L'année 2019 a vu la diffusion des résultats standards sur la mobilité quotidienne des résidents corses hors saison estivale, et le traitement statistique de l'étude sur la mobilité des personnes en saison estivale. La volonté d'amélioration de notre connaissance du territoire s'est traduite par l'adoption à l'unanimité d'un rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse (délibération n° 19/263 AC). Afin de faciliter l'appropriation du PADDUC par tous les acteurs locaux, un colloque sur les espaces publics a été organisé, le site internet de l'AUE a été amélioré et une Foire Aux Questions consacrée au PADDUC a été mise en ligne.

Le Rapport sur le Développement Durable (RDD)¹

Le 1^{er} rapport annuel, élaboré en 2018, a constitué l'année zéro de la Collectivité de Corse en la matière, et a permis de dresser un état des lieux de l'action territoriale.

Le rapport 2019 a pour objectif d'analyser les impacts de chacune des actions, politiques, et programmes entrepris par la Collectivité au vu de l'ensemble des 5 finalités visées à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

Ces impacts permettront d'identifier les interactions à conforter ou à construire entre politiques pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

Le présent document présente donc l'action menée par la Collectivité de Corse au regard de ses domaines de compétences, au sein duquel sont évaluées, sous l'angle des 5 finalités du développement durable, les politiques territoriales, les actions phares qui méritent d'être présentées au titre de l'année considérée, ainsi que les actions écoresponsables conduites en interne.

Il doit s'analyser comme un **rapport de transition dans l'attente de l'intégration progressive des 17 ODD**, en tant que critères d'analyse à l'horizon de la réalisation de l'agenda 2030, et va donc permettre de constituer un **outil de transformation des politiques** en synergie avec la mise en œuvre de la **stratégie de développement durable** arrêtée par la Collectivité.

¹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable « RDD » pour les collectivités territoriales.

Article L.4425-2 du CGCT : Le RDD doit être présenté devant l'Assemblée de Corse préalablement aux débats sur le projet de budget. Il doit être structuré en deux parties, l'une, consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité, et l'autre relative aux politiques territoriales, au regard des cinq finalités visées à l'article L110-1 du Code de l'environnement.

I. UNE STRATEGIE TERRITORIALE POUR UNE SOCIETE CORSE SOLIDAIRE, EQUITABLE, INCLUSIVE ET INNOVANTE

A. DES ACTIONS FORTES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE...

L'intensification de la pression sur les ressources et le milieu résultant de l'activité anthropique met en péril les grands équilibres nécessaires à la vie sur Terre (pollution climatique, dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, pollution des mers et océans). Le Bassin méditerranéen est une des régions les plus impactées.



1. Un engagement marqué sur la voie de la décarbonisation en réponse à l'urgence climatique



La Collectivité est engagée dans une dynamique volontariste de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de lutter contre le dérèglement climatique. Elle est basée sur la réduction des consommations énergétiques et la progression de l'usage des énergies renouvelables. Tous les programmes financiers disponibles sont d'ailleurs mobilisés pour atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050.

Voté le 20 décembre 2013 par l'Assemblée de Corse, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie ;
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables vers « le 100 % ».

Pour atteindre cet objectif, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), votée le 29 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse pour la période 2016-2023, prévoit notamment de réduire la consommation générale en réalisant + 200 % sur les gains en efficacité énergétique.

Dans ce cadre, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) a mis en œuvre 4 Appels à Projets (AAP) :

1- AAP « rénovation de l'éclairage public »,

2- AAP « rénovations globales performantes des logements »,

3- AAP « Bois Energie »,

4- AAP « Solaire thermique collectif ».



La rénovation de l'éclairage public, avec l'ambition affichée par la PPE de rénovation de près de 30 000 point lumineux sur les 65 000 du parc.

L'éclairage public représente 30 à 50 % de la facture énergétique communale. Suite au diagnostic réalisé par l'AUE (révélant un potentiel de rénovation de plus de 50 000 points lumineux et une facture communale de l'éclairage public estimée à 4,5 Millions d'euros/an), le lancement d'un appel à projets a été décidé, dès 2016 en partenariat avec EDF et l'ADEME) pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70 % pour les communes.

Bilan des études : 119 communes ont lancé des études, 44 études sont en cours ou prochainement lancées et 75 études ont été finalisées.

Bilan des travaux : 26 communes sont en phase travaux, 22 chantiers de rénovation sont en cours ou prochainement lancés, 4 chantiers de rénovation ont été finalisés et 49 Projets de rénovation à venir dont les études sont finalisés.

CHIFFRES CLES 2019 :

- Environ 27 000 points lumineux rénovés ou en cours de rénovation
- Gain sur la consommation d'environ 13 GWh/an

AXES D'AMELIORATION :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE
- Renforcement d'une approche transversale entre services et en matière de préconisation d'éclairage dans les autres secteurs (tertiaire,...)

Les rénovations globales performantes des logements

Avec un objectif BBC réno, la PPE intègre également un volet « précarité énergétique » afin de répondre aux difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes face aux charges énergétiques croissantes en cohérence avec le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

La mise en œuvre du plan de rénovation constitue donc une réponse adaptée à des factures énergétiques élevées et s'accompagne également d'une amélioration conséquente du confort de vie, puisqu'afin de limiter le coût important des factures d'énergie, de nombreux ménages précaires se privent de chauffage.

Les services de l'AUE accompagnent les bailleurs sociaux au travers d'appels à projets, et les ménages au travers du dispositif ORELI en mobilisant des financements FEDER, CPER, CdC et CSPE.

Ainsi, bailleurs publics et privés et plusieurs communes ont présenté des projets de qualité principalement sur la thématique rénovation mais aussi sur la thématique construction bas-carbone et bâtiments précurseurs. On dénombre ainsi neuf projets de rénovation BBC ou BBC compatibles pour près de 1 250 logements sociaux d'une surface totale de 100 000 m² pour 56 M€ de dépenses totales. En ce qui concerne l'axe tertiaire public, 12 projets ont été déposés pour une surface cumulée de 14 600 m² et près de 14 M€ de dépenses totales. Enfin, deux projets de constructions neuves bas carbone ainsi qu'un projet de Bâtiment à énergie positive ont été soumis pour près de 4 M€ de dépenses totales.

CHIFFRES CLES 2019 :

- 1 250 logements sociaux rénovés ou en cours de rénovation au niveau BBC Réno / BBC Compatible
- 188 ménages ORELI retenus, 75 chantiers passés en consultation, 20 chantiers achevés et 11 en cours de finalisation

AXES D'AMELIORATION :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE
- Renforcement d'une approche transversale entre services

AAP « Bois Energie »

En 2017, la production annuelle de chaleur produite à partir de la biomasse s'est élevée à environ 120 GWh. Afin d'atteindre les objectifs d'énergies renouvelables supplémentaires fixés par la PPE à horizon 2023 (objectif quantitatif pour 2019 de + 50 GWh, professionnels et particuliers confondus), la CdC via l'AUE et l'Etat via l'ADEME souhaitent poursuivre le développement de la filière bois-énergie par l'installation de chaufferies collectives.

Il s'agit de soutenir les projets d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie avec objectifs suivants :

- Augmenter la part de production de chaleur et de froid produit à partir de biomasse dans les bâtiments collectifs ou professionnels, diffuser et promouvoir les bonnes pratiques d'opérations exemplaires et de diffusion ;
- Contribuer aux objectifs d'augmentation des ENR dans le mix énergétique de la Corse tels que définis par le SRCAE et la PPE repris par le CPER 2015-2020 et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- Contribuer à la diminution de la vulnérabilité énergétique de la Corse en réduisant les importations d'énergie fossiles substituées par de la biomasse locale ;
- Contribuer à la structuration de la filière bois-énergie qui représente un gisement d'emplois locaux.

AAP Solaire thermique collectif

En 2017, on estime que plus de 30 000 m² de capteurs solaires thermiques sont installés en Corse, dont 20 000 m² en toiture de maisons individuelles et 10 000 m² dans le collectif. La production globale annuelle est estimée à plus de 15 GWh par an. Afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2023 par la PPE (20 GWh supplémentaires produits annuellement pour les particuliers et les professionnels), la CdC via l'AUE, EDF et l'Etat via l'ADEME souhaitent dynamiser le marché du solaire collectif.

Il s'agit de soutenir les projets les installations solaires thermiques collectives de plus de 10 m² et s'adresser à des secteurs prioritaires ayant des besoins conséquents en eau chaude sanitaire (ou climatisation).

Les crédits consacrés doivent contribuer à augmenter les capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable au travers des objectifs suivants:

- Contribuer aux objectifs du CPER 2015-2020 et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte ;

- Augmenter la part de production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments collectifs ou professionnels, diffuser et promouvoir les bonnes pratiques d'opérations exemplaires ;
- Augmenter la part de production de chaleur et de froid solaire ;
- Contribuer aux objectifs d'augmentation des ENR thermiques dans le mix énergétique de la Corse tels que définis par le SRCAE et la PPE ;
- Contribuer à la diminution de la vulnérabilité énergétique de la Corse en réduisant les importations d'énergie fossiles ;
- Contribuer au renforcement de la filière solaire thermique.

Objectif quantitatif : Sélectionner une cinquantaine de projets qui permettront l'installation de 700 m² capteurs représentant 0,3 MW de puissance thermique installée ou approximativement 455 MWh pour la partie professionnelle.

En Corse, le solaire thermique est l'une des premières énergies renouvelables à avoir touché le plus grand nombre grâce à l'action de la CdC et de ses partenaires (l'ADEME et EDF), notamment par un soutien financier aux installations de ce type de systèmes depuis près de 40 ans faisant de la Corse la première collectivité de niveau régional en équipements individuels par habitant. Or, depuis moins de 10 ans, on constate un recul important du nombre d'installations tant au niveau européen que national ou territorial.

2. Des mesures nécessaires pour protéger, préserver et restaurer la biodiversité



Face à l'érosion sans précédent des espèces et des milieux, des mesures ont été mises en œuvre par la Collectivité de Corse aux fins non seulement de protéger et mettre en valeur les forêts et le littoral insulaires ainsi que les espèces endémiques, mais également de soutenir les actions de recherche en faveur de la préservation de l'environnement, ou encore de compenser favorablement l'impact environnemental du développement urbain.

Les forêts

Avec 400 000 ha, la Corse est l'une des régions les plus boisées. Constituant des puits de carbone pour la planète, les forêts jouent un rôle de tampon.

L'application de règles de gestion durable accroît la capacité de séquestration de carbone en forêt et accentue les effets d'économie de gaz à effet de serre, favorisant son effet positif sur le changement climatique.

Les actions de mise en valeur des forêts insulaires tendent à répondre également à la multiplicité de services attendus par la société (production de bois d'œuvre et bois énergie, création d'emplois, diversification du paysage, lieu de détente et d'activités variées, habitat et abri pour de nombreuses espèces animales et végétales, purification des eaux alimentant les nappes phréatiques...).

A ce titre, la Collectivité de Corse, par le biais de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC), a mis en œuvre **5 dispositifs** :

- L'Appel à Projets « investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers » pour la réalisation de travaux sylvicoles ;
- L'Appel à Projets « desserte et infrastructures forestières » ;
- Le dispositif d'aide à la rédaction de Plans simples de gestion forestière de la Collectivité de Corse ;
- Le soutien par la Collectivité de Corse du plan de certification environnemental des forêts porté par l'association PEFC de Corse ;
- Le soutien par la Collectivité de Corse et l'Etat du plan d'actions pour une montée en compétences liées à la gestion des subéraies.

Ces dispositifs se traduisent par un accompagnement financier et un soutien technique favorisant :

- Les investissements d'équipement (infrastructures de desserte) et d'amélioration des forêts (travaux sylvicoles) par la mise en œuvre des mesures 432 et 85 du PDRC ;
- L'élaboration de document de gestion durable des forêts privées par le dispositif Collectivité de Corse de soutien à la réalisation des Plans Simples de gestion ;
- La certification environnementale des forêts corses (PEFC) par un soutien financier à la réalisation d'un plan d'actions de l'association PEFC ;
- La conduite d'actions liées à l'acquisition de compétences, à la formation professionnelle, à l'organisation d'activités de démonstration pour le développement de la filière liège par un soutien financier Etat / ODARC à la réalisation d'un plan de développement conduit par la coopérative A Silva.

CHIFFRES CLES 2019 :

1. Investissements infrastructures et amélioration forêt PDRC (période 2014/2019): 38 dossiers déposés dont 15 en infrastructures et 23 en actions sylvicoles pour un montant total de 2,1 M€
2. Elaboration de documents de gestion durable en forêt privée (période 2014/2019) : 24 Plans simples de gestion forestiers pour un montant total de 106 800 €
3. Soutien au plan d'actions de l'association PEFC : 60 000 €/an
4. Soutien au plan de développement de la coopérative A Silva : 60 000 €/an (convention triennale 50 % Etat, 50 % ODARC)

AXES D'AMELIORATION :

- Augmenter les superficies forestières gérées, notamment en forêt privée
- Travailler en coordination avec l'ensemble des partenaires et utilisateurs de la forêt (notamment pastoraux) pour créer et/ ou améliorer des itinéraires techniques tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Collectivité de Corse est gestionnaire d'ENS (en application de la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels Sensibles). A ce titre, elle est également gestionnaire, par convention renouvelée pour 6 années (2018-2023), de la plupart des propriétés du Conservatoire du Littoral en Corse (CDL).

Cet engagement témoigne d'une adhésion forte aux politiques publiques liées à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. L'élaboration d'un **Schéma Régional des Espaces Naturels Sensibles**, doit permettre de mettre en œuvre une politique foncière et d'assumer la gestion des espaces insulaires, soit en coopération, soit en régie et de se doter des compétences et des moyens nécessaires.

Les différents sites espaces naturels sensibles font l'objet d'une gestion continue organisée par la Collectivité de Corse soit avec une délégation de gestion pour les sites du Conservatoire (l'Office de l'Environnement de la Corse pour le littoral de l'Extrême Sud, le Syndicat ELISA pour le Sartonais, la commune de Belgudè pour le site de l'Osari, ou encore le PNRC pour Scandula), soit en régie pour les autres sites avec le dispositif des agents de terrain de la collectivité.

CHIFFRES CLES 2019 :

- 90 sites Espaces Naturels Sensibles très majoritairement littoraux
- Une superficie de 25 000 ha avec des logiques d'usages touristiques, agricoles, piscicoles, l'urbanisme,...
- 300 espèces protégées dont certaines endémiques

Les espèces endémiques et les habitats

Préserver l'environnement et la biodiversité, c'est aussi et avant tout protéger les **espèces endémiques** présentes sur le territoire insulaire.

Notamment, l'**Escargot de Corse** (*Helix Tyrrhenaria ceratina*) n'est présent, à l'échelle mondiale, que sur le site du Ricantu, commune d'Aiacciu, où sa répartition se restreint à quelques hectares. Espèce considérée comme « gravement menacée d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), elle présente de nombreux statuts de protection au niveau national et international. Son

habitat, quant à lui, est classé site Natura 2000 et est en partie protégé par un arrêté de protection de biotope (APB). Cette espèce bénéficie également d'un Plan National d'Action (PNA), la Collectivité de Corse, en sa qualité de gestionnaire d'Espaces naturels protégés, est également animatrice du PNA Escargot de Corse et a participé à la mise en place et au suivi du protocole de l'Escargot de Corse.

En Corse, comme sur d'autres territoires, la biodiversité n'est pas uniquement menacée par l'accélération du développement urbain.

En juillet 2015, la bactérie nuisible, ***Xylella fastidiosa*** a été détectée en Corse. Cette bactérie peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur. C'est pourquoi la Collectivité de Corse, par le biais de l'**Office de l'Environnement (OEC)**, a collaboré avec l'INRA pour mettre en œuvre le **projet Eco-Epidémiologie de *Xylella fastidiosa***, dont l'objectif principal est de **trouver des solutions écologiques pour endiguer l'épidémie sur le territoire insulaire** par la reconstruction des réseaux d'interactions entre les vecteurs (*Xylella fastidiosa* - végétaux) en Corse.

CHIFFRES CLES 2019 :

Soutien financier de 127 000 € à l'INRA distribué comme suit :

□ **Personnel 67 k€** : Financement du salaire d'un ingénieur de recherche (grade IR2) pendant 1 an et demi (66 995 €)

□ **Fonctionnement 60 k€** : Frais d'expérimentation de biologie moléculaire sur l'ensemble des parcelles étudiées lors du projet pour le suivi de la maladie.

AXES D'AMELIORATION :

Changement dans les protocoles expérimentaux et nécessité d'échantillonner dans de nombreuses localités (à ce jour près d'une centaine de plaquettes distribuées sur toute la Corse. Démultiplication du nombre de tests moléculaires pour mieux comprendre les facteurs importants dans la diffusion de *Xylella fastidiosa*.

Les autres actions

Face aux conséquences négatives qu'engendrent les grands travaux d'aménagements routiers sur l'environnement et la biodiversité, la Collectivité de Corse a mis en œuvre des **mesures environnementales compensatoires**.

Par exemple, dans le cadre du désenclavement du Grand Aiacciu par la réalisation d'une voie nouvelle Caldaniccia-Budiccione, dite « pénétrante d'Aiacciu », nécessaire à la fluidification du trafic dans l'aire ajaccienne, **des mesures compensatoires à l'impact environnemental** du projet sont mises en œuvre par la

constitution de deux sites gelés à l'urbanisation d'une surface totale de 110 ha, trame verte constituant un ensemble écologique fonctionnel et cohérent.

Ces secteurs verts permettent en effet d'envisager une plus-value écologique satisfaisante à l'issue des travaux, notamment par ses potentialités de restauration d'habitats favorables à la tortue d'Hermann. Ce projet a d'ailleurs recueilli l'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature.

AXES D'AMELIORATION :

- Mise en place de mesures complémentaires visant à limiter l'effet de fragmentation des habitats pour l'ensemble de la faune : aménagements spécifiques, dispositifs de guidage adaptés...
- Généralisation de la mise en œuvre de mesures compensatoires du même type lors de la réalisation des projets structurants à venir. Cet axe d'amélioration fait déjà l'objet d'une prise en compte, à titre d'exemple, dans le cadre du projet majeur de doublement de l'axe Socordis-Mezana complétant le dispositif de désenclavement.

3. S'engager dans la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau et la réduction des pollutions marines



Le climat change partout sur la planète et les conséquences qui en découlent ont bien évidemment un impact sur la Méditerranée, la mer, les îles qui s'y trouvent et les rivages qui la bordent. L'eau se transforme peu à peu en défi pour le 21^{ème} siècle. Et la Corse ne sera pas épargnée.

L'eau

Richesse à mettre en valeur et ressource à préserver, la gestion de l'eau représente un enjeu majeur, conditionné par des contraintes fortes. En Corse, le poids croissant des activités économiques, touristiques et agricoles, mais aussi l'augmentation de la population résidente et estivale, ont un impact peut-être plus important qu'ailleurs. Les constats sont clairs : ils évoquent le tarissement probable de la ressource et une aggravation du risque sécheresse et inondations.

La loi du 22 janvier 2002 reconnaît la Corse comme un bassin hydrographique à part entière et instaure la création, d'un **Comité de Bassin de Corse, Conca di Corsica**, véritable « parlement de l'eau », qui définit et met en œuvre la politique de l'eau à

travers le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SDAGE actuellement en vigueur s'étale sur la période 2016-2021, et les travaux de révision sont en cours pour finaliser, d'ici à fin 2021, le SDAGE 2022-2027.

Le Comité de bassin de Corse, sous l'égide de la Collectivité de Corse, a également lancé l'élaboration d'un **plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau** dès l'automne 2016, acté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2018 (délibération n° 18/401 AC). Ce document s'articule autour de cinq grands principes d'actions en faveur d'une stratégie d'adaptation durable :

- Réduire les causes de vulnérabilité au changement climatique ;
- Replacer l'eau au cœur des décisions publiques ;
- Animer le partage équitable de l'eau et la solidarité entre les usagers de la ressource ;
- Aller vers des usages plus sobres en eau ; - Eviter la mal-adaptation.

Au total, ce sont 57 mesures qui intègrent les particularités et les attentes propres aux 13 territoires de Corse. La démarche se veut adaptée aux réalités et aux contraintes des territoires. Les actions prioritaires à mettre en place concernent essentiellement la gestion quantitative de l'eau (45 % des actions) :

- Améliorer la performance des réseaux de distribution en eau potable,
- Substituer des prélèvements durant l'été et préserver les ressources disponibles, grâce à des pratiques plus économes en eau, la réutilisation des eaux usées traitées...

CHIFFRES CLES 2019 :

Quelques chiffres sur la ressource et les besoins en eau :

- 3 000 km de cours d'eau
- 900 mm de pluie en moyenne par an
- 8 milliards de m³ de précipitations par an
- 97 millions de m³ consommés par an
- + de 600 réseaux de distribution □ + de 1 000 captages exploités

Tendance pluviométrie avril-août 2019 :

- 275 mm de précipitations, soit 124 % par rapport à une situation normale
- Sur l'Extrême-Sud : 60 % des cumuls normaux

AXES D'AMELIORATION : □ Mise en œuvre effective avec une animation portée par la CdC.

- Maîtrise d'ouvrage d'études ou d'opérations sur l'ensemble du territoire, amélioration de la connaissance par la création d'un outil partagé (système d'information et de gestion des eaux de Corse), accompagnement des territoires pour mise en œuvre opérationnelle.
- Etude sur l'état des lieux des ressources souterraines et leurs potentialités lancée par la CdC sous forme de convention avec le BRGM normalement avant la fin de l'année (prévision AC de novembre).

La réduction des pesticides

Suite au consensus politique et sociétal concernant la réduction des pesticides, la Collectivité de Corse, par le biais de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), s'investit et participe à travers différentes actions à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), mises en œuvre par l'OEC, font partie de la Mesure 10 du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) pour la période 2014-2020. Elles ont été rédigées afin de répondre aux objectifs principaux de l'Union Européenne (Règlement UE 1305/2013 du Parlement européen) :

- Maintenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat,
- Encourager les changements de pratiques nécessaires à la réduction des pressions sur l'environnement.

Les **MAEC enjeu EAU** répondent à l'enjeu de préservation de la ressource en eau et des sols. Les objectifs de la mesure sont de maintenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat et d'encourager les changements de pratiques nécessaires à la réduction des pressions sur l'environnement. 13 opérations enjeu EAU sont inscrites au PDRC.

CHIFFRES CLES 2019 :

436 hectares dont 257 ha en viticulture, 171 ha en arboriculture et 8 ha en maraîchage et 18 exploitations ayant bénéficié d'un diagnostic d'exploitation.

AXES D'AMELIORATION :

Evolution des pratiques agricoles à prendre en compte pour la prochaine programmation.

En parallèle, un **réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires sur le territoire insulaire** a été mis en œuvre, dans le cadre de

l'axe 3 « Evaluer et maîtriser les risques et les impacts » du plan Ecophyto II, en vue :

- D'acquérir des connaissances sur ces milieux,
- D'apprécier l'évolution du nombre de molécules retrouvées ainsi que leur concentration,
- D'analyser cette évolution par rapport aux années précédentes,
- De préciser les origines de ces pollutions (origine des molécules et usages associés),
- De sensibiliser un maximum d'acteurs de l'île,
- De cibler la communication,
- De proposer des pistes d'actions.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur le plan environnemental que sur le plan de la santé, l'OEC et ses partenaires organisent le **Salon des alternatives aux pesticides**, qui se déroulera le 5 décembre 2019 au Lycée agricole de Borgu. Cette manifestation s'articule autour de différentes thématiques telles que la biodiversité, la protection de la ressource en eau, le recours aux essences locales, la santé, l'éducation à l'environnement, les techniques alternatives, etc.

Lors de cette journée, des professionnels agricoles, non agricoles mais également des scolaires pourront intervenir. Des stands d'animation sont proposés par les différents partenaires, ainsi que des démonstrations de matériels alternatifs.

Lutter contre la dégradation des milieux aquatiques

En vue d'adapter au mieux les actions de politiques publiques au changement climatique, il est également nécessaire de **mener des études et de soutenir la recherche afin d'anticiper les conséquences des évolutions climatiques** tout en assurant un équilibre quantitatif et qualitatif de la ressource en eau.

A ce titre, le **projet GERHYCO** « Gestion raisonnée des ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne littoral - Maintien fonctionnel des services Hydro-écosystémiques insulaires en Corse », porté par l'Université di Corsica, en collaboration avec la Collectivité de Corse via l'Office d'Equipement Hydraulique (OEHC) et la Fédération de la pêche en Corse, s'intéresse à la problématique de l'eau en Corse.

L'objectif est de fournir des éléments scientifiques de réponse pour la préservation des eaux insulaires face aux nombreuses pressions anthropiques, telles que la pollution, l'eutrophisation, les besoins en eau potable, la forte croissance démographique sur le littoral, les besoins en irrigation, le développement du tourisme aquatique en rivière, l'introduction de nouvelles espèces, et ce d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

Ce projet ambitionne à la fois d'approcher les aspects non encore investis en recherche fondamentale mais aussi de venir compléter des approches menées par

les praticiens en charge de ces questions (OEHC, Mission eau) et de mener des investigations par le biais de techniques non encore éprouvées.

Les travaux porteront sur :

- La caractérisation de l'eau et des ressources associées face aux changements globaux (anthropiques et climatiques) en contexte insulaire,
- La gestion de l'eau et la valorisation de l'eau et des ressources insulaires associées.

CHIFFRES CLES 2019 :

- Le Projet GERHYCO a un budget total de 1 745 308 €
- La Collectivité de Corse participera financièrement en prenant en charge une partie des dépenses de fonctionnement à hauteur de 955 374 €
- Les services de l'Etat, par la Direction régionale à la recherche et à la technologie financera la totalité de l'investissement soit 264 400 €
- Les 525 534 € restants seront apportés par les partenaires au titre de l'autofinancement

AXES D'AMELIORATION :

- Les travaux qui seront entrepris dans la finalité de non dégradation des milieux aquatiques sont fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
- Ainsi les résultats apportés constitueront également des pistes d'études pour l'élaboration du futur SDAGE qui devra engager la Collectivité pour la période 2022-2027.

Plus spécifiquement, la Collectivité de Corse a lancé une étude sur la **quantification des flux de polluants liés à l'eutrophisation issus du bassin versant de l'étang de Biguglia**, qui est en cours de réalisation, afin de permettre une meilleure gestion des activités potentiellement polluantes à l'échelle du bassin versant du plus vaste étang côtier de Corse.

Inscrite dans les documents de planification comme le plan de gestion de la réserve naturelle, les documents d'objectifs Natura 2000, ou encore le contrat d'étang, cette étude fait partie, en tant qu'action pilote, **du programme européen RETRALAGS** qui s'inscrit dans le cadre du programme Italie-France Maritime 2014-2020.

Cette étude (2019-2020, d'un budget 2 689 344 € avec un financement de la Collectivité de Corse de 325 920 € et un cofinancement de 277 032 €) comprend : le suivi des flux hydrologiques de cours d'eau du bassin versant de l'étang de Biguglia ; la réalisation d'analyses de nutriments ; la mise en place d'un modèle hydrologique ; l'établissement d'un bilan des flux de polluants.

Enfin, avec ses 1 000 kms de côtes, la Corse est une destination nautique bénéficiant d'une situation exceptionnelle, en plein cœur de la Méditerranée. Le

secteur de la Grande plaisance, en constante évolution depuis 1995, a un poids économique considérable, mais l'accueil de ces bateaux a de forts impacts environnementaux. Leurs ancres sont très destructrices pour les habitats et espèces marines. La pratique du mouillage forain crée d'importantes dégradations sur le milieu marin, d'autant que les sites les plus sensibles sont également les plus recherchés.

Compte tenu des impacts sociaux et économiques induits par ce marché, il est nécessaire de consolider la prospection de cette clientèle à fort pouvoir d'achat tout en sécurisant son accueil afin de protéger l'environnement des impacts néfastes dont elle est à l'origine.

La création d'un **réseau de mouillages sur bouées utilisant des choix techniques préservant les fonds marins**, associé à un haut niveau de services, spécialisé dans l'accueil de ces navires sur une zone portuaire ou en dehors, semble être une solution écologique et durable.

Ce principe a été acté lors du vote, par l'Assemblée de Corse, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et de son Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Afin d'assurer la conciliation des enjeux environnementaux, touristiques, économiques et d'aménagement de ce projet, un comité de pilotage ad hoc public/privé doit structurer cette offre au niveau insulaire et définir les moyens de sa gestion et son suivi : choix des sites, supervision de la mise en place des mouillages, organisation de la gestion des équipements et des réservations, définition des modalités d'articulation des moyens humains et financiers publics et privés...

CHIFFRES CLES 2019 :

L'étude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse, réalisée en 2019 par la STARESO pour le compte de l'OEC, sur 6 zones d'observations fait état :

- De 670 navires différents au total sur l'année (1/8 de la flotte mondiale),
- D'un pic de fréquentation atteint le 19 juillet avec 49 navires identifiés sur l'ensemble des 6 zones considérées,
- D'un comptage moyen de 14 navires par jour en Corse, □ D'un 1/3 de ces navires qui ancrent dans la posidonie.

B. ...DOUBLEES D'UN NECESSAIRE CHANGEMENT DE NOS MODES DE VIE



Si on commence à noter une évolution des modes de consommation en faveur du bio, du recyclable, et du responsable, le volume d'objets achetés est encore croissant et contraint à repenser notre modèle de société. Les scientifiques ne cessent de nous alerter : pour satisfaire nos niveaux de consommation, il nous faudrait l'équivalent de deux planètes : nous vivons donc à crédit sur le vivant.

1. Repenser nos modes de production et de consommation sur le territoire par le biais d'une économie sociale, solidaire et circulaire

Reconnue par la loi du 31 juillet 2014, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarités, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois, de développer une plus grande cohésion sociale et de répondre à des besoins d'intérêt général.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

En Corse, la politique territoriale de la Collectivité de Corse s'inscrit dans le cadre de la loi Economie Sociale et Solidaire adoptée fin juillet 2014 et encourage un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, fonde une stratégie de croissance plus robuste, donne aux salariés le pouvoir d'agir et soutient le développement durable local. Les principaux objectifs déclinés en 2019 sont les suivants :

- Le pilotage et la gouvernance régionale du secteur pour améliorer sa visibilité et sa reconnaissance ;
- L'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif ;
- L'optimisation des partenariats financiers ;
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique ;
- Le financement des projets et des structures de l'ESS ;
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises ;
- L'innovation sociale dans les territoires ;
- L'animation des réseaux de l'ESS.

Des événements et dispositifs de soutien ont ainsi été mis en place, au titre de l'année 2019, par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) pour développer l'ESS.

Organisation de la 2^{ème} conférence territoriale de l'ESS qui s'est tenue lors du mois de l'ESS, le 25 novembre 2019

Cet évènement d'envergure territoriale, organisé par le Président du Conseil Exécutif et la Préfète, a réuni des acteurs économiques pour débattre des éléments qui pourraient influencer sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Corse. Cette conférence a permis à la fois de diffuser l'information (sources de financement, expertises, retours d'expériences, bonnes pratiques, etc.) mais également d'assister à la présentation de projets innovants.

A la suite de cette conférence, par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 19 décembre 2019, la Collectivité de Corse, s'est dotée **d'un cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)** en Corse. **4 groupes de travail thématiques (GTT) ont été créés**, composés d'associations et de représentants de collectivités, et seront travaillés en 2020 :

- ✓ GT 1 : L'économie sociale et solidaire en faveur de la clause sociale dans la commande publique
- ✓ GT 2 : Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire
- ✓ GT 3 : L'économie sociale et solidaire en faveur d'une alimentation durable : comment reprendre le contrôle de son assiette avec les circuits-courts alimentaires ?
- ✓ GT 4 : L'économie sociale et solidaire en faveur de la mobilité durable et inclusive

Soutien aux projets déposés dans le cadre de l'appel à projets ESS 2018, soumis aux bureaux de l'ADEC en 2019 et individualisés par le Conseil Exécutif de Corse en 2019. A titre d'exemples, ont été soutenues des structures de l'insertion par l'activité économique au titre d'investissements ou de créations d'emplois, l'activité principale de ces structures étant l'insertion dans l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi.

Soutien à l'Ecole de la 2ème Chance sur l'exercice 2019 « L'E2C ».

Les objectifs visés sont de permettre à des jeunes âgés de 16 à 25 ans d'accéder à un emploi ou d'entrer en formation qualifiante après avoir suivi un parcours de formation en alternance d'une durée de 9 mois. L'E2C prend en compte la problématique de développement durable en maîtrisant la consommation d'énergie et en privilégiant la mobilité durable pour les déplacements, en augmentant la fréquentation des sites culturels et naturels par une gestion de mise en valeur et la promotion d'un tourisme responsable, en renforçant la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations par des actions d'information et de sensibilisation des stagiaires.² **Soutien aux partenaires du plan Cors'éco Solidaire 2**

Différentes structures reçoivent le soutien de l'ADEC dans le cadre de partenariats définis dans le plan Cors'éco Solidaire 2 :

- *La CRESS* qui a pour objet de promouvoir l'ESS sur le territoire,
- *La SCOP coopérative d'Activités et d'Emploi WORK IN SCOP*, qui a pour objet de favoriser l'entrepreneuriat social et solidaire en Corse par la mise en œuvre du test d'activité économique et le développement du statut de salarié en coopérative,
- *La coopérative d'Activité et d'Emploi A Prova* qui vient compléter l'offre régionale d'accompagnement existante à travers son cœur de métier offrant ainsi un parcours sécurisé à tout porteur de projet.

AXES D'AMELIORATION : Mise en place de grilles de scoring dans le cadre des indicateurs de développement durable, et lancement d'appels à projets

L'économie circulaire

La Collectivité de Corse s'investit pleinement dans un système d'économie circulaire, et a notamment développé une action qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative la pénurie de ressources.

Une action de « **lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation aux saveurs et à l'économie de saison** » a permis de créer un lien entre les producteurs locaux et les personnes âgées avec de faibles revenus, notamment grâce au **dispositif « cusi goffi, ma cusi boni »**, pour recréer du lien social et lutter contre l'isolement dans les régions rurales concernées.

En effet, les fruits et légumes collectés gratuitement car ne répondant pas aux normes de commercialisation sont proposés gratuitement sous forme de panier. Un complément est acheté auprès des mêmes agriculteurs afin de proposer un panier plus étoffé.

Concernant les déchets, la Collectivité s'est engagée dans une dynamique d'amélioration des actions en faveur de la maîtrise des déchets.

Si la gestion des déchets se pose partout dans le monde, la Corse, qui n'a sans doute pas correctement abordé le sujet durant des décennies, traverse actuellement une crise préoccupante que le Conseil exécutif et la majorité territoriale, en lien avec l'ensemble des élus concernés, l'Etat et le SYVADEC, doivent résoudre collectivement en agissant sur les trois principales composantes des déchets : le tri, le sur-tri et le stockage.

La Collectivité a ainsi clairement inscrit sa démarche dans une stratégie en faveur d'une **valorisation et d'une gestion intégrée des déchets**.

Dans le cadre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND, délibération n° 15/205 AC du 17 juillet 2015) et du plan d'action sur les déchets 2018-2021 (délibération n° 18/420 AC du 26 octobre 2018), en lien avec le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets (PTPGD) en cours

d'élaboration, l'Office de l'Environnement agit auprès des communes et des intercommunalités aux fins de répondre au mieux à leurs besoins et dans le respect des équilibres techniques, économiques et environnementaux.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) définit les choix concernant le tri à la source et l'organisation des collectes, les installations complémentaires et le stockage des déchets ultimes.

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le PPGDND doit être révisé et intégré au sein d'un Plan territorial unique. En application du décret n° 2016-811 du 17 juin 2016, la Collectivité **réalise actuellement un état des lieux** dans le cadre de l'élaboration de ce **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)**, intégrant :

- Les Déchets non dangereux ;
- Les Déchets dangereux ;
- Les Déchets du BTP ;
- Le Plan pour l'économie circulaire.

Les 19 EPCI de Corse mettent en œuvre **les compétences « collecte » et « traitement »** ; ils sont tous adhérents du SYVADEC, pour la totalité de leur territoire pour 16 d'entre eux et pour une partie de leur territoire pour 3 d'entre eux, pour lui déléguer la compétence « traitement ».

Ainsi, en 2019, la quasi-totalité des EPCI (17 sur 19) ont, à l'initiative et sur proposition du Président du Conseil Exécutif de Corse et du Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, signé avec l'Etat, la Collectivité de Corse et le SYVADEC, une convention cadre de partenariat relative à la généralisation du tri des déchets à la source. Cette convention définit les engagements réciproques des parties signataires permettant d'encadrer la mise en œuvre opérationnelle de la généralisation du tri à la source pendant trois ans.

Les parties prenantes ont décidé que le premier acte concret de la contractualisation, destiné à la rendre opérationnelle, serait formalisé par un document d'objectifs, de suivi et d'évaluation, réalisé entre l'OEC et chacun des EPCI signataire pour coordonner les actions au regard de la spécificité de chaque territoire. D'ici le premier semestre 2020, la plupart des documents d'objectifs, en cours de réalisation, auront été achevés et permettront de mettre en œuvre un tri à la source optimisé, axé sur le déploiement de la collecte au porte à porte (notamment des biodéchets et des déchets verts), en fonction des contraintes propres au territoire.

Il est rappelé par ailleurs, dans le cadre de la problématique des déchets, que le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, « territorii, pieve è paesi vivi » voté par l'Assemblée de Corse le 29 novembre dernier (délibération n° 19/438 AC), a introduit une véritable politique d'aides financières aux territoires s'engageant dans un cercle vertueux de gestion des déchets.

Ainsi, en ce qui concerne :

- la dotation quinquennale communautaire, dès lors que les EPCI adhèrent à des objectifs annuels de tri, évalués sur trois ans, définis en concertation avec la Collectivité de Corse, l'Etat et le SYVADEC, ils bénéficieront d'une bonification de 20 % de la dotation. Ce financement pourra concerner les travaux et équipement favorisant le tri et la valorisation des déchets ;
- le fonds de territorialisation permettra, pour les communes et EPCI qui accepteront d'accueillir sur leur territoire un centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage publique et en conformité avec le plan d'action sur les déchets de la Collectivité de Corse, le financement de projets d'intérêt territorial dépassant le seul cadre géographique de la commune ou de l'EPCI. L'ensemble du financement (phase d'études et phase opérationnelle) pourra bénéficier d'un taux d'intervention de 80 %.

Il sera ici rappelé que ces dispositions déclinant de façon innovante et opérationnelle la solidarité due par la Corse aux territoires s'impliquant dans la gestion vertueuse des déchets ne s'appliquent pas seulement pour le futur.

Elles concernent également, conformément aux engagements pris par le Conseil exécutif de Corse, les communes, intercommunalités et populations ayant, pour la période 2018-2021, accepté de maintenir leur effort de solidarité, à savoir celles où ont fonctionné pendant cette période les centres de traitement de déchets de Vighjaneddu et de Prunelli di Fium'orbu.

Enfin, le Conseil exécutif de Corse a continué à se mobiliser pleinement pour dénouer la crise aiguë de traitement des déchets que connaît la Corse depuis plusieurs semaines (saturation des centres de traitement).

A ce titre, le Conseil exécutif de Corse a proposé, lors de la réunion de Corti tenue à son initiative le lundi 16 décembre 2019, que soit mis en œuvre un plan d'envergure en faveur de la généralisation du tri sélectif.

Il a été proposé aux intercommunalités, et notamment aux deux communautés d'agglomération, la CAPA et la CAB, une contractualisation spécifique, aux fins de garantir le renforcement du tri généralisé par la collecte en porte à porte et l'installation de plateformes de compostage, dans un calendrier extrêmement resserré, et grâce à un soutien financier exceptionnel, passant notamment par la mobilisation d'une partie des fonds PEI restant disponibles sur la ligne « Déchets » (42 M€).

L'année 2019 a permis la structuration nécessaire à une politique massive du tri et l'année 2020 accentuera le dispositif.

- Le Conseil exécutif de Corse souhaite poursuivre cette démarche, tant aux plans français qu'europpéen, pour positionner la Corse comme un territoire pionnier en matière d'économie circulaire dans le domaine des déchets.

CHIFFRES CLES 2019 :

Réutilisation et réemploi, recyclage pour la valorisation :

- 49 dossiers financés pour un montant de 2 460 000 €
 - 12 dossiers véhicules financés pour un montant de 1 083 338 €
 - **Opérations 2019 / montants accordés :**
 - ✓ Etude collecte : 35 700,00 €
- Valorisation bio déchets, cartons, collecte sélective :
199 778,89 €
- ✓ Prévention compostage domestique : 39 022,72 €
 - ✓ Déchetterie : 48 650,00 €
 - ✓ Communication : 140 281,90 €
 - ✓ Caractérisation : 36 190 €
 - ✓ AMO centre de tri : 35 000,00 €
 - ✓ Rupture de charge : 455 808,00 €
 - ✓ Economie circulaire : 121 046,85 €
 - ✓ Filière textile : 13 266,33 €

Prévention compostage domestique : Financement de 2 dossiers pour un montant de 39 022,72 €

2. Soutenir l'agriculture et les démarches productives de qualité

L'agriculture corse occupe une place importante dans la société insulaire. Les produits corses contribuent au caractère identitaire de l'île et sont porteurs d'une forte valeur symbolique.

L'industrie agroalimentaire est la première activité industrielle de la Corse par le nombre d'entreprises. La fabrication de produits régionaux typés et diversifiés a permis l'émergence de nombreux signes d'identification de la qualité ou de l'origine.

L'élevage

Afin de soutenir une agriculture corse respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, la Collectivité de Corse, par le biais de l'Office de l'Environnement, met en œuvre des **mesures agro-environnementales dans les exploitations pastorales (enjeu ELEVAGE)**.

La mesure 10 (MAEC) est l'un des outils majeurs du 2^{ème} pilier de la PAC.

Les **24 opérations MAEC locales, qui concernent les problématiques liées à l'élevage (enjeu ELEVAGE)**, sont destinées à conforter ou à introduire, dans les exploitations pastorales, des pratiques respectueuses de l'environnement qui permettent de répondre aux 3 enjeux identifiés pour la Corse.

Ces enjeux recourent les besoins identifiés dans la zone de programmation :

- Accroître la contribution de l'agriculture à la valorisation du patrimoine naturel, au maintien de la biodiversité, à la qualité des paysages agricoles.
- Préserver le bon état de l'environnement, assurer le renouvellement des ressources naturelles et prévenir le risque incendie.

En 2019, 9 diagnostics d'exploitation ont été réalisés par le service « Pastoralisme, Protection et Valorisation des Territoires » de l'OEC, préalable obligatoire à la souscription de tout contrat MAEC de 5 ans.

CHIFFRES CLES 2019 :

- nombre d'exploitation ayant souscrit à un contrat MAEC : **9**
- surface engagée : **247 ha**
- linéaire engagé : **4200 ml**
- montant engagé : **405 553 €** soit près de 4% de l'enveloppe totale de 10,5 millions d'€ allouée à cet enjeu
- l'enveloppe prévue pour ce dispositif MAEC pour la programmation 2014-2020 est de 15 millions d'euros au total : 10,5 millions € pour l'enjeu ELEVAGE
4,5 millions € pour l'enjeu EAU.

AXES D'AMELIORATION :

Sur les 24 opérations Elevage, certaines opérations n'ont pas été mobilisées durant cette programmation. Pour la prochaine programmation les axes d'amélioration possibles sont :

- Moins d'opérations mais des opérations plus ciblées et plus incitatives,
- Des opérations plus orientées vers des changements de pratiques bénéfiques à l'environnement plutôt que vers des maintiens de pratiques,
- De nouvelles opérations prenant mieux en considération les problématiques liées au changement climatique (agroforesterie, techniques culturales simplifiées...).

Le bois

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer l'avenir de la filière bois par la modernisation de l'outil d'exploitation et de transformation et la promotion de démarches de qualité.

La Corse présente un taux de boisement de 58 % qui est le plus élevé de France. Les filières de transformation des bois sont en difficulté et on observe une réduction par 10 du nombre d'opérateurs de sciage en une trentaine d'année.

En 2016, la Collectivité de Corse a adopté « **une stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse** » qui a permis de définir un projet pour cette filière et de prioriser les interventions. La filière comprend environ 300 entreprises entièrement consacrées à des activités de transformation du bois, souvent de petite taille, et plus d'un millier qui ont une activité partielle en lien avec ces activités. Près de 500 emplois sont pleinement affectés à cette filière, et 1500 de façon partielle.

La filière bois est une filière complexe, composée de nombreux maillons représentant des enjeux très diversifiés. Son développement est conditionné par des actions agissant prioritairement sur les maillons faibles (exploitation, sciage, séchage...) mais aussi de manière transversale pour créer un effet levier sur l'ensemble de ces secteurs.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse, par le biais de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC), a mis en place un **Appel A Projets « Investissements des entreprises de la filière forêt-bois »** destiné à accroître leur productivité et leur compétitivité et 2 actions d'animation :

- L'animation de 2 **démarches de certification** à travers le développement de **marques** :
 - « **Lignum Corsica** » pour le bois d'œuvre,
 - « **Corsica bois bûche** » pour le bois de chauffage.
- L'animation d'une démarche auprès des communes de Corse, via les Communautés de Communes, pour **accroître la part de bois local sur le marché insulaire** dans la commande publique.

Ces dispositifs se traduisent par un accompagnement financier et un soutien technique.

3. Valoriser une politique de tourisme durable

Le tourisme doit être appréhendé comme levier principal économique et social de l'île, condition sine qua non pour impulser une nouvelle trajectoire de croissance et de développement durable pour l'île.

L'un des enjeux principaux est donc d'implanter une culture du développement durable du tourisme et construire un plan rassembleur bâti sur nos acquis majeurs et porté vers l'avenir, conjuguant aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Ce plan doit prendre en compte les pressions existantes sur certains sites, mais aussi le développement spatial du tourisme toujours trop concentré dans ses flux de séjour sur le littoral. Une perception à faire partager, y compris aux touristes, voire à inculquer.

Au sein de la feuille de route 2018-2021 de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), la Collectivité de Corse incite à une prise en compte bien plus ambitieuse du tourisme dans les politiques publiques territoriales.

Dans ce cadre, d'une part, **un appel à projets a été lancé par l'ATC concernant l'aménagement d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars.**

La Corse est une destination prisée par les campings caristes. De fait, l'augmentation de la pression touristique et la protection du patrimoine naturel de l'île conduisent à revoir la politique d'accueil de ce mode de tourisme dont une partie importante campe en toute illégalité sur le domaine public.

Cet appel à projets est une contribution à la régulation de la pratique du camping-car afin d'en limiter l'impact environnemental et d'en améliorer l'acceptabilité sociale. La

régulation de la fréquentation des camping-cars en Corse, ou ailleurs en Europe, s'opère par un effort d'aménagement sous diverses formes.

CHIFFRES CLES 2019 :

- 2 projets privés éligibles instruits par les services de l'ATC en 2019 et en cours de réalisation.
 - Un second appel à projets concernant cette thématique va être conduit en 2020.

AXES D'AMELIORATION :

Meilleur ciblage à prévoir concernant les critères d'éligibilité et indicateurs à définir dans le cadre du prochain cahier des charges de ce second appel à projets.

D'autre part, l'Agence du Tourisme de la Corse conduit le projet de **création du Grand Itinéraire Cyclo touristique « GT 20 » / A Traversata Maiò.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement et de la structuration, à l'échelle européenne et du pourtour méditerranéen, d'un maillage transfrontalier d'itinéraires cyclo touristiques. Le « GT 20 », premier itinéraire cyclo touristique insulaire, d'une longueur de 600 kms, réparti en 12 étapes, a comme ambition de promouvoir la destination Corse en tant « qu'île verte de Méditerranée » et de la positionner sur un axe stratégique de développement d'un éco-tourisme permettant un rééquilibrage des flux de fréquentation touristique dans le temps et l'espace.

L'objectif est de contribuer à renforcer les dynamiques territoriales par le tourisme itinérant cyclo touristique en vue d'irriguer les zones de l'intérieur de l'île en privilégiant une mobilité minimisant l'impact environnemental et contribuant à la valorisation de l'image du tourisme Corse.

L'adhésion au label de qualité « Tourisme Vélo » et la réalisation d'un plan de jalonnement pour la mise en place d'une signalétique directionnelle représenteront le point d'orgue de ce maillage territorial.

AXES D'AMELIORATION :

Structurer le réseau adéquat d'hébergements, de produits et de services touristiques permettant d'organiser et de promouvoir en Corse la « Destination Vélo ».



**POUR
ÊTRE DURABLE, CETTE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
NÉCESSAIRE, SE DOIT
ÉGALEMENT D'ÊTRE « JUSTE »
ET PARTICIPER AU
RENFORCEMENT DE LA
COHÉSION SOCIALE ET LA
RÉDUCTION DES
INÉGALITÉS SOCIALES, AFIN
DE « NE LAISSER PERSONNE
DE CÔTÉ ».**



C. LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE ET TERRITORIALE TOUT EN RENFORCANT LA COHESION...



1. Renforcer la solidarité entre les territoires

*Qu'ils soient ruraux, littoraux ou de montagne, la recherche de l'attractivité constitue un enjeu fort pour les territoires. Ainsi, dans une logique d'équilibre territorial, la Collectivité s'est engagée dans une démarche territorialisée de son offre de services tout autant que dans les mesures et les aides qu'elle apporte aux territoires avec une volonté affirmée de tendre vers plus de solidarité, de proximité, d'accessibilité et de partage. **Un territoire plus solidaire***

En 2019, au travers du projet « **démarche de territorialisation d'une offre de services de proximité** », la Collectivité s'est engagée dans une réflexion et a établi les pistes de travail, pour proposer un **pacte aux territoires** visant à leur développement dans une logique territorialisée de soutien incluant toutes les phases devant conduire/contribuer à l'attractivité et au développement.

Ainsi, à la suite des cinq « **Scontri di i territorii** » qui ont été organisées avec les élus des territoires (communes et intercommunalités), les **modalités de déploiement envisagées** de l'offre de service et de soutien aux territoires reposeront sur : - **Le territoire intercommunal** comme unité géographique de travail ;

- **Une typologie de l'offre qui varie en fonction de chaque territoire ;**
- **Les lieux d'accueil du service ;**
- **Un maillage de proximité ;**
- **La répartition des moyens humains ;**
- **Dotation d'outils innovants en complément des outils habituels.**

En ce qui concerne la politique en faveur de la montagne, suite à la réactivation du Comité de Massif, la Collectivité s'est dotée d'un Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne (SADPM) couvrant la période 2017-2023.

Pour rappel, ce SADPM s'articule autour de 4 axes :

- Le développement des **réseaux et des infrastructures** (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...);
- L'amélioration à **l'accès aux services de base** (notamment services d'éducation, de formation, et de santé) ;
- Le renforcement du **tourisme de montagne** (les activités et les systèmes réceptifs touristiques durables) et la **gestion du patrimoine** (sites naturels de montagne) ;
- Le soutien aux **activités agropastorales, aux productions primaires et à la forêt.**

Parallèlement aux trois réunions des instances du Comité de Massif, fois en 2019, la Collectivité de Corse organise chaque année **I scontri di a muntagna - Assises de la Montagne**. Elles s'inscrivent dans la dynamique engagée par le Conseil Exécutif de Corse pour le développement, l'aménagement et la protection de l'intérieur de la Corse. La 3^{ème} édition des Assises de la Montagne s'est tenue à Chisà, les 4 et 5 février 2019. La séance plénière a mis en exergue notamment la **meilleure gestion de l'enveloppe de continuité territoriale** qui, aujourd'hui, peut servir à l'amélioration des infrastructures pour l'intérieur de la Corse, dans un souci d'équité et d'égalité, et le bilan financier des projets programmés.

CHIFFRES CLES : En un peu plus d'un an, 22 projets programmés financés , pour un coût total de 17 134 125 €, dont 1 financement au titre du fonds « crédits Comité de Massif » de 6 721 367 €.
--

Au terme d'une concertation durant les Scontri di i territorii o di a muntagna, la Collectivité s'est dotée de **deux nouveaux dispositifs d'aides financières, adoptés lors de la session de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019**, faisant suite aux règlements transitoires des aides aux communes du 28 juin 2018 et en faveur de la montagne d'octobre 2017 :

- *Un nouveau règlement d'aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires 2020/2024*, prévoyant :
 - o Une simplification et l'harmonisation des procédures avec la mise en place d'une porte d'entrée unique,
 - o Une enveloppe majorée et de nouveaux critères de calcul de la dotation quinquennale avec des bonus incitatifs et basés sur des niveaux de contrainte (plan Montagne du PADDUC et SADPM),
 - o Une majoration des taux d'intervention pour les communes et les intercommunalités en faveur des communes de l'intérieur et de montagne.
- *Un nouveau règlement d'aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne corse, qui propose :*
 - o Une typologie des bénéficiaires élargie,
 - o Une meilleure prise en compte des contraintes des territoires,
 - o Une bonification de 5 % pour les projets ou les études pour les communes dites « village souche »,
 - o Quelques modifications non exhaustives ont été intégrées, par exemple : organiser des mobilités complémentaires au Schéma Territorial de Mobilité et acheminer les usagers vers des points multimodaux, soutien au commerce ambulant et / ou de proximité...

Par ailleurs, deux autres sujets ont été distingués : **la gestion des estives** et **la construction de la filière thermale**. Sur ce dernier point, la question d'une approche pour développer la filière d'un thermalisme-thermoludisme a été actée avec la constitution d'un groupe de travail, afin de démontrer la cohérence avec le développement et le projet de territoire.

Les travaux du groupe « **gestion des estives** » ont permis de lister les enjeux et les problématiques, et de fixer des objectifs afin de procéder à la **rédaction de la charte de gestion des estives pour la fin d'année 2019**. Ce document vise à définir une stratégie globale de reconquête des estives, des orientations stratégiques pour répondre aux nouveaux enjeux, des principes d'actions pour guider les porteurs de projets sur les estives un cadre de gestion concertée et cohérent des différents usages des territoires de montagne.

Sur le territoire, accroître et diversifier de manière **équilibrée l'offre de logement et favoriser l'accession à la propriété** est également un objectif de solidarité du **règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat**, adopté par l'Assemblée de Corse le 27 septembre 2019, notamment en favorisant l'accès à la propriété et plus particulièrement à la primo accession, ou encore en renforçant la production de logements locatifs sociaux.

Enfin, afin de participer au maintien des populations rurales dans leur lieu de vie et favoriser le développement de la culture et de la lecture, la Collectivité a mis en place depuis quelques années:

- Des **tournées** avec **véhicule dédié (*Bibliobus*) en milieu rural à destination des scolaires** pour les communes dépourvues d'équipement de lecture publique sur leur territoire ;
- Une **programmation culturelle** portée par le Service des Médiathèques Pumontes avec des actions d'animation tout au long de l'année.

De même, sur le plan social, bien vieillir à domicile, et plus particulièrement en milieu rural, nécessite d'avoir des services de proximité. Ainsi, le **maillage des CLICS Cismonte (*centre local d'information et d'orientation gérontologique*)**, répond aux besoins des seniors en matière d'accessibilité aux services médico-sociaux.

Un territoire plus accessible

La Collectivité de Corse souhaite garantir et renforcer la cohésion territoriale par la modernisation et le développement des infrastructures de transports terrestres, et tendre vers la multimodalité de transports en commun.

Améliorer le réseau routier permet d'offrir aux usagers un réseau routier sûr, efficace et solidaire, désenclaver les aires urbaines et fluidifier le trafic routier, réduire les émissions de gaz polluants, limiter et compenser l'impact environnemental des travaux et développer la gouvernance partagée.

Cette action se décline selon deux axes d'intervention :

- 1) La réalisation d'aménagements routiers structurants en vue de désenclaver les agglomérations sans pour autant délaisser les autres axes routiers ;
- 2) La maintenance du patrimoine routier en vue d'assurer la qualité et la sécurité du réseau, la conservation et l'amélioration du patrimoine.

CHIFFRES CLES : Environ 75 M€ dédiés aux investissements nouveaux et à la maintenance des réseaux.

AXES D'AMELIORATION :

Niveaux d'accessibilité de tous les territoires ; Amélioration et développement des axes secondaires – Harmonisation de la qualité du réseau ; Etablissement de montages juridiques et financiers.

Au-delà des zones urbaines et péri-urbaines, l'accessibilité entre tous les territoires, reste une priorité. La Collectivité de Corse s'est engagée à **développer un système multimodal de transports en commun**, pour assurer l'accessibilité entre tous les territoires, notamment les territoires ruraux, articulé autour du réseau ferré. Cela se traduit par la modernisation du réseau ferroviaire, le développement du réseau routier de transports de voyageurs, la coordination entre réseaux terrestres et développement de l'usage par la transformation digitale. A titre d'exemple, le **projet**

global de requalification et d'aménagement de la gare de Bastia – quartier novu di a gara vise à rendre à la gare une place centrale au cœur d'espaces d'intermodalité modernes et fonctionnels parfaitement intégrés à leur environnement immédiat.

Par ailleurs, certaines actions sont déjà réalisées **afin d'augmenter la part modale notamment du vélo** dans les déplacements. C'est le cas de la réalisation d'une liaison douce « **Voie verte des Sanguinaires** » entre les quartiers des sanguinaires et le centre-ville d'Aiacciu. Il s'agit de développer la continuité cyclable par la création d'un cheminement continu du centre-ville jusqu'au Scudu.

Toutes ces évolutions conduiront nécessairement à **faire évoluer les pratiques de mobilité et la structuration des lignes de transports collectifs sur le territoire** afin de favoriser le report modal de la voiture particulière vers les modes actifs en centreville mais également entre les pôles urbains ou péri-urbains périphériques.

Un territoire plus connecté

En Corse, développer l'accessibilité numérique est un enjeu majeur du développement économique et social, particulièrement des zones rurales et de montagne.

Dans son action publique, la Collectivité de Corse envisage donc le numérique comme un catalyseur de changement de la société susceptible de transformer les domaines d'activité humaine, les organisations, les entreprises et les territoires, et notamment de **revitaliser les territoires et les transformer en territoires durables et attractifs**.

Un numérique tourné vers les



reseau

- Le numérique contribue-t-il à une **éducation** équitable, inclusive et de qualité, à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (Obj. 4) ? Peut-on faire mieux ?
- Joue-t-il un rôle positif pour l'**égalité des sexes** (Obj. 5) ?
- Comment faire face aux dérives qu'il favorise en termes de **travail décent**, aux incertitudes qu'il aggrave en termes d'**emplois sur les territoires** (Obj. 8) ?
- Les **infrastructures** qu'il développe sont-elles résilientes, adaptées aux équilibres et ressources du monde de demain (Obj. 9) ?
- Aggrave-t-il inexorablement les **inégalités**, ou peut-il aider à les réduire dans les pays, et d'un pays à l'autre (Obj. 10) ?
- Les **villes** numériques seront-elles ouvertes à toutes et tous et résilientes (Obj. 11) ?
- Les modes de **consommation** et de **production** du numérique seront-ils toujours plus voraces, ou bien une plus grande frugalité est-elle possible (Obj. 12) ?
- Ouvre-t-il de nouvelles voies de **gouvernance** et de **participation** (Obj. 16, 17) ?



D'une part, c'est dans le domaine des **infrastructures haut débit et très haut débit** qu'une forte impulsion a été donnée, et qui se traduit par :

- ✓ **L'attribution de la Délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau à très haut débit de la Corse à SFR Collectivités :** à l'issue des négociations, le contrat prévoit le déploiement en 5 ans de 160.000 prises FTTH.
- ✓ **Le lancement des travaux d'amélioration du débit dans les territoires ruraux.**

D'autre part, il convient de souligner le fort engagement de la Collectivité de Corse en matière de **téléphonie mobile**. Ainsi, dans le cadre du « **new Deal mobile** »² conclu entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile, la Collectivité de Corse a participé à la mise en place de l'équipe projet mobile sur le territoire insulaire, et a fortement contribué à l'identification des zones blanches retenues par les opérateurs. Ainsi, en concertation étroite avec les communes et territoires concernés, **20 antennes 4G multi-opérateurs seront implantées en 2020**, couvrant en 4G des zones actuellement non ou mal desservies.

CHIFFRES CLES : L'action volontariste de la Collectivité de Corse a permis la création de 31 nouveaux sites d'ici 2021 et le passage en 4G du site de Tattone (inauguration de l'antenne 4G multi opérateurs le 11 octobre 2019).

Pour autant, la politique d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse ne se limite pas aux seules infrastructures, **d'autres domaines et projets sont investis notamment :**

- Soutenir les structures de **médiation numérique** associatives ou communales afin qu'elles puissent accompagner les populations dans leurs usages numériques ;
- Consolider les projets touchant au **numérique dans les lycées et collèges**, notamment en offrant un espace numérique de travail (ENT) et un accès très haut débit à l'ensemble des établissements ;
- Amplifier l'action en faveur de l'ouverture des données publiques dans le cadre du programme **OPENDATA CORSICA** ;
- Favoriser l'émergence de projets structurant via le financement de **plateformes de services dédiée dans le domaine de l'e-santé** ;
- Consolider l'image numérique de la Corse sur Internet notamment en assurant la **valorisation et la promotion du domaine .corsica**.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse renouvelle son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), qui a pour but de définir les ambitions numériques pour les cinq prochaines années.

La démarche proposée, « **Ambizione Digitale** », est l'occasion de définir un nouveau cap sur le numérique concernant notamment les usages et services numériques sur l'ensemble du territoire insulaire. Ainsi, cette démarche doit être l'occasion de développer de nouveaux modèles de développement sur le concept du "Smart Isula".

² ARCEP.fr, New Deal Mobile, Accord historique entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles pour accélérer la couverture numérique des territoires, 14 janvier 2018
<https://www.arcep.fr/actualites/lescommuniques-de-presse/detail/n/new-deal-mobile-2.html>



Développer l'accessibilité numérique, c'est aussi favoriser le développement personnel et la lutte contre la désocialisation du fait de la ruralité par une montée en compétences individuelle. La Collectivité a ainsi mis en place des ressources numériques **gratuites en autoformation (Tout Apprendre)** à destination des usagers via le site web de la bibliothèque. Cet outil permet à l'utilisateur un accès à des ressources d'autoformation de type apprentissage des langues, soutien scolaire, code de la route, bureautique etc...

2. Développer l'innovation territoriale et intégrer la participation citoyenne à la création de projets de services publics

Pour imaginer de nouvelles politiques publiques, adapter les services proposés aux attentes des usagers ou moderniser le fonctionnement de l'administration, la Collectivité de Corse souhaite mettre en œuvre de nouvelles approches et ingénieries afin de relever les défis complexes qui relèvent du champ des politiques menées.

Dès 2018, le Conseil exécutif de Corse a pris conscience que la demande citoyenne, les enjeux de service public, les grands défis qui interrogent notre société, appellent une vision plus agile, systémique, et pragmatique du service public centré sur une demande du citoyen-usager.

D'une part, **pour relever les enjeux d'une administration moderne et innovante au service de la Corse**, la Collectivité de Corse s'est dotée d'un **Laboratoire d'innovation publique territoriale, le Corsica Lab**. Ce laboratoire territorial d'innovation publique et sociale a vocation à devenir le lieu où l'on teste et expérimente les politiques publiques de demain, via des approches créatives orientées usages et usagers.

Pour opérer un rôle d'accompagnement, d'essaimage et ainsi de maillage au sein du territoire, une des premières actions du Corsica Lab, à très court terme, sera de devenir un **tiers-lieu structurant du territoire** appelé « Fabrique de Territoire », en candidatant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé le 11 juillet 2019, par le Ministère de la Cohésion des Territoires, pour une durée de trois ans. Cet AMI s'inscrit dans le droit fil des compétences de la Collectivité en matière de stratégie et d'innovation, du numérique et de territorialisation, et lui permettrait de se placer en tant que **chefe de file dans le domaine de l'innovation sociale et de la modernisation de ces politiques publiques pour les citoyens.**

D'autre part, la Collectivité de Corse a saisi l'opportunité **d'associer les citoyens, à la fois sur la création de projets de services publics et sur des réflexions concernant les politiques publiques qu'elle construit**, par le biais de 2 évènements qu'elle a organisé en 2019 :

- La Collectivité de Corse a participé pour la première fois à la quatrième édition de **l'Université européenne de l'innovation publique territoriale**, qui a eu lieu les 9, 10 et 11 juillet à Corti, en co-organisant l'évènement avec le CNFPT et l'Università di Corsica. Des équipes projets pluridisciplinaires ont travaillé sur quatre défis territoriaux identifiés par la Collectivité de Corse, en mettant en application de nouvelles **méthodologies dites d'intelligence collective associant les usagers, les élus, les agents et les partenaires**. A l'issue des 3 jours, l'objectif pour chaque groupe était de présenter un ou plusieurs dispositifs, accompagnés de prototypes testables auprès des participants. 6 prototypes ont ainsi été réalisés.
- Les Assises de la Jeunesse, organisées par la Collectivité de Corse le 14 novembre à Corti, ont été **l'occasion de faire participer les jeunes à la co-construction de la politique jeunesse de la Collectivité** dans le cadre de la démarche projet du « **Pattù pè à Giuventù** ». A l'issue de cet évènement, les pistes d'action qui ont pu émerger lors des Assises pourront être mises en œuvre par les Directions de la Collectivité.

D. ...POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE, IDENTITAIRE, ET DE BIEN-ÊTRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE



La Collectivité de Corse a poursuivi le travail engagé en 2018 concernant des chantiers majeurs pour l'avenir de la Corse et des Corses en mettant concrètement

en œuvre une vision stratégique qui place « l'Homme » au centre du projet de société, notamment au travers de la lutte contre la précarité, la pauvreté et les inégalités, ou encore par la mise en valeur et le développement de la culture et du patrimoine comme éléments d'identité, d'intégration et de cohésion.

1. Viser l'équité sociale

Pilier du développement durable, l'équité sociale est un enjeu fondamental destiné à offrir à chaque individu des conditions de vie justes et équitables. Ainsi, viser l'équité signifie lutter, à titre principal, contre la pauvreté, l'exclusion, et toutes formes de discriminations.

En tant que cheffe de file de l'action sociale, et face à l'accroissement de la précarité sur le territoire insulaire, la Collectivité de Corse souhaite faire prévaloir une approche politique globale consistant à mieux comprendre les mécanismes générateurs de précarité, aux fins d'agir de manière pertinente et cohérente à leur recul et à leur disparition.

La lutte contre la pauvreté et la précarité est une urgence absolue : 1 habitant sur 5 vit en Corse avec moins de 970 € mensuels, et, parmi ces personnes, la moitié vit avec moins de 760 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son **Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté**, la Collectivité de Corse, en associant l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux, fixe le cadre privilégié de son action.

Construit en cohérence avec les inscriptions budgétaires de la Collectivité, qui avoisinent les 170 millions d'euros annuels sur le champ social, ce projet est structuré autour de trois enjeux principaux qui traitent de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de la lutte contre la précarité et de l'enfance.

La feuille de route d'action sociale 2018-2021 inscrite dans ce plan se propose comme objectifs de :

- Construire une **société solidaire et inclusive**,
- D'inscrire son action dans une **logique de territoire et de proximité**, garante de l'équité de traitement des usagers,
- D'engager la **modernisation de l'action publique**, par l'expérimentation de dispositifs innovants et transversaux, avec notamment les directions de la jeunesse, des sports, de la culture, de la formation,
- De nouer des **partenariats externes**, constitutifs d'une force motrice et d'animation d'un réseau actif d'acteurs sociaux spécifique rassemblant l'ensemble des partenaires, institutionnels et associatifs.

Afin de renforcer l'insertion professionnelle, dans le cadre du même Plan, la Collectivité de Corse s'est engagée à développer l'accès aux Parcours Emploi Compétences (PEC) et aux dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Les dispositifs « d'emplois aidés » visent avant tout à une remobilisation du bénéficiaire du RSA par la mise en situation de travail et par l'acquisition (ou la réacquisition) de savoirs de base et de compétences mobilisables dans de nombreux secteurs d'activité. Elle permet, dans un second temps, d'amorcer une réflexion sur le projet professionnel du bénéficiaire.

CHIFFRES CLES :

Pour 2019, 50 PEC financés par l'Etat et la Collectivité de Corse seront conclus d'ici la fin de l'année avec le secteur non-marchand.

Pour le volet IAE, la Collectivité de Corse s'engage à participer au financement de 149 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Budget alloué pour l'exercice 2019 :

- financement PEC : 299 598 €
- financement CDDI (volet IAE) : 864 854 €

AXES D'AMELIORATION :

- Développer des « comités d'agrément » sur l'ensemble du territoire permettant d'orienter de façon plus concertée avec l'ensemble des partenaires (Pôle Emploi, structures d'insertion, DIRECCTE) des bénéficiaires du RSA sur les parcours d'insertion au sein de l'IAE.
- Développer des ateliers de coaching individuel destinés à lever certains freins (travail sur l'estime de soi, confiance en soi) avant l'accès à un contrat aidé. Cette expérimentation sera menée dans le cadre du programme territorial d'insertion (PTI) 2020.

En 2019, un nouveau dispositif, visant à lutter contre le chômage de longue durée, a été inscrit au Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté. La Collectivité de Corse, après son adhésion à l'association « **Territoire Zéro Chômeur Longue Durée** » (**TZCLD**), met actuellement en place une expérimentation sur le territoire insulaire du dispositif préconisé par cette dernière.

Le dispositif TZCLD vise à proposer des contrats à durée indéterminée à des personnes en voie ou en situation d'exclusion, a donné d'excellents résultats dans de nombreux territoires lors d'une première phase d'expérimentation. Ceux-ci sont parvenus à la suppression totale du chômage de longue durée.

L'adhésion à l'association TZCLD a été suivie par la **création d'une commission ad hoc** de l'Assemblée de Corse, qui a organisé un grand nombre de réunions avec des élus locaux (généralement des intercommunalités) afin de les sensibiliser à cette question et favoriser la participation des territoires de l'île à cette démarche innovante.

Plusieurs responsables insulaires se sont positionnés pour participer à la seconde phase de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : La Communauté de

communes Pasquale Paoli, u Capi Corsu, ainsi que Ville de Bastia. D'autres sont sur le point d'adhérer au programme.

A l'occasion de la crise des gilets jaunes, la Collectivité de Corse, pour répondre aux préoccupations de justice sociale et fiscale mises en exergue, s'est fortement mobilisée à travers une **Conférence sociale**, dont l'installation a été votée le 29 novembre 2018 suite à une résolution solennelle soumise à l'Assemblée de Corse par les Présidents du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du CESEC.

La Conférence sociale a vocation à rassembler les acteurs institutionnels et consulaires, les partenaires économiques et sociaux, les collectifs de citoyens et les citoyens pour faire le point et pour améliorer les problèmes les plus aigus qui se posent dans le domaine économique et social et qui influencent la vie quotidienne.

Elle a notamment débouché, en 2019, sur la signature d'une **Charte garantissant les prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité**.

En effet, après plusieurs semaines de travaux est apparue la nécessité de mettre en place un dispositif innovant et solidaire, de soutien au pouvoir d'achat, au nom de la responsabilité sociale et sociétale de toutes les entreprises et de toutes les personnes qui participent à l'économie corse souhaitant s'investir, chacune à leur niveau, en faveur d'une société équitable.

La Charte garantissant les prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité a été signée, le 29 mars 2019, par les présidents du Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du CESEC, ainsi que les représentants insulaires de la grande distribution. Les grandes enseignes Corses s'engagent à proposer un panier de 233 produits de première nécessité à des prix compris parmi les 25 % les plus bas pratiqués sur le continent.

Pour **lutter contre toutes les formes de discriminations**, la Collectivité de Corse s'est non seulement inscrite dans une démarche volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais elle mène également des actions favorisant l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap.

La politique d'égalité femme-homme de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse a signé la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, le 8 mars 2019, afin de prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes. Il résulte de cet engagement l'élaboration d'un Plan d'action pluriannuel pour l'égalité (2020-2023), qui permettra d'identifier les progrès accomplis et les inégalités persistantes, en vue d'ajuster en permanence les actions mises en œuvre par la Collectivité.

Ce chapitre est traité en détail dans le rapport éponyme présenté, comme le présent rapport, à l'Assemblée de Corse, à l'occasion de sa session budgétaire.

Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap

En 2019, la Collectivité de Corse a mis en place deux actions de politiques publiques pour sensibiliser les individus au handicap :

- L'opération « **DuoDay** », qui permet la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations.
- La « **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2019** » (**SEEPH**) est l'occasion de s'interroger sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est un moment d'échange et de partage où l'on peut s'informer et sensibiliser sur le travail de ces personnes.

2. Garantir l'appropriation d'un patrimoine identitaire, naturel et culturel pour toutes les générations

La préservation du patrimoine identitaire, naturel, et culturel, ainsi que sa promotion, font partie de l'identité collective, et participent à la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires, et les générations, ainsi qu'à l'épanouissement de tous.

La langue, patrimoine immatériel, est un outil essentiel du patrimoine identitaire et culturel

Le Plan « **Lingua 2020** », vise à développer les dispositifs d'apprentissage de la langue corse et à promouvoir ses usages dans tous les domaines possibles, pour faire progresser le territoire insulaire vers la normalisation de la langue corse et le bilinguisme.

Les actions « **A lingua di tutti, una lingua per tutti** » qui ont été conduites en 2019, visent à développer un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme, à territorialiser la politique linguistique de la Collectivité de Corse, tout en améliorant la visibilité de la langue corse dans la société. L'accessibilité à des activités immersives en langue corse, sur chaque territoire et pour tout public, a été mise en œuvre. L'objectif étant de pérenniser une offre immersive de qualité.

La manifestation « **A FESTA DI A LINGUA CORSA** », dans son édition 2019, s'est déroulée durant deux mois de festivités (mai à juin), au bénéfice de la langue corse, de son usage, et de sa diffusion durant lesquels la mobilisation autour de projets culturels et linguistiques des associations, des communes, et des établissements de formation ont été développés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan « **Lingua 2020** », la visite des différents monuments situés dans la vieille ville de Corti, de collections permanentes, avec un

support en langue corse pour sensibiliser les collégiens et les lycéens au patrimoine du territoire, a été organisée.

À l'occasion de la Journée Européenne des Langues, la Collectivité de Corse a organisé les « **Scontri Linguimondi** », le 28 septembre 2019. Cette édition 2019 a été dédiée au développement de la langue corse dans les médias insulaires. Consciente des enjeux de la production audiovisuelle, radiophonique et écrite en matière de diffusion de la langue dans la société, la Collectivité de Corse a mis en place un « **Grand Plan Média et Langue Corse** », adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Ce vote a permis la mise en place d'un ensemble de conventions avec plusieurs médias insulaires.

***La culture, composante essentielle de notre identité collective,
du lien social et de l'épanouissement de chacun***

De par ses actions, la Collectivité de Corse promeut le développement de la culture, donne un égal accès pour tous à l'éducation artistique et culturelle, encourage la création et élargit la diffusion sur le territoire, afin de permettre l'accession pour tous à une offre riche et diverse, en veillant à ce que les initiatives s'intègrent dans une logique territoriale de mise en réseau et d'innovation.

Le règlement des aides culture, adopté en 2018 par l'Assemblée de Corse, favorise la lisibilité de l'intervention et l'égalité de traitement, mais aussi vise l'innovation et la sécurisation des porteurs de projets.

La politique mise en œuvre s'organise autour de quatre axes majeurs :

- **Ingrandà incu a cultura**, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle ;
- **Sviluppà a creazione**, par le soutien aux créateurs ;
- **Fà vede è fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà**, par le soutien à la promotion ;
- **Intraprende ind'è a cultura**, pour des entreprises culturelles, moteur du développement.

L'ex. Collectivité Territoriale de Corse avait adopté, en 2017, une **charte des festivals de rayonnement interrégional en Corse** afin, notamment, d'inciter les acteurs concernés à développer leur projet dans une stratégie de développement durable.

L'appui à ces festivals a été renforcé, en 2019, avec des **exigences plus fortes en matière de responsabilité territoriale, environnementale, culturelle et linguistique**.

Cette charte évoque des pistes d'actions sur chaque axe du développement durable :

- La **lutte contre le changement climatique**, en limitant, par exemple, le recours à des énergies polluantes pour le transport des artistes et du public ;

- La **préservation de la diversité, des milieux et des ressources** en améliorant la gestion des déchets engendrés par un fort afflux de spectateurs ;
- La **cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations** via le recours à des prix d'entrée accessibles à tous, et le recours aux ressources culturelles locales (langue corse, artistes insulaires...) ;
- Garantir l'**épanouissement de tous les êtres humains** en facilitant l'accès aux publics à mobilité réduite, en menant des campagnes de prévention sur les conduites à risque ;
- Privilégier un **développement suivant des modes de consommation et de production responsables**, en ayant recours à des prestataires locaux pour les dépenses d'organisation (restauration, frais techniques etc...) et en privilégiant les filières courtes.

Il est à noter qu'un nouveau schéma territorial de formation initiale à la pratique artistique voté pour la période 2017-2021, a été adossé à la charte des pôles territoriaux de formation initiale. Son objectif est de doter la Corse d'un réseau de structures dispensant aux enfants de l'île une offre complète et structurée de formation initiale et d'harmoniser les projets pédagogiques. Il a permis la signature de conventions triennales de soutien aux associations « **Una Volta** », « **Scola in Festa** », « **Anima et Timpanu** », reconnues « **Pôles de formation à la pratique artistique** ».

Patrimoine et développement durable font aujourd'hui consensus, et participent de la même logique : transmission et solidarité intergénérationnelle

Les patrimoines constituent une voie privilégiée de partage culturel et scientifique auprès de tous les publics et contribuent au renforcement de la cohésion sociale, au développement, à la paix et à la stabilité.

Plusieurs actions ont ainsi été engagées par la Collectivité de Corse dans cette optique.

Les Journées européennes du patrimoine 2019 de la Collectivité de Corse

Pour la **36^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine**, des festivités se sont tenues les 21 et 22 septembre 2019 autour du thème européen « *Arts et divertissement* ».

Cette manifestation a permis, également, la découverte et la valorisation du **patrimoine naturel**, propriété de la Collectivité que constituent les Espaces Naturels Sensibles ou ceux gérés par la Collectivité.

La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et au développement durable

Face aux défis planétaires, et en particulier environnementaux, la réflexion sur le développement durable est spécialement au cœur des préoccupations insulaires.

C'est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire, il est donc indispensable d'y sensibiliser les jeunes générations à travers, notamment, l'éducation à l'environnement en milieu scolaire.

La Collectivité de Corse soutient et développe des actions d'éducation au développement durable, notamment **I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable**, initiés il y a 9 ans en Haute-Corse, qui s'inscrivent dans cette démarche globale. Il s'agit d'une opération annuelle qui s'adresse aux élèves de maternelle, du primaire et aux collégiens.

Cette action a été reconduite, après approbation de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018, sous la forme d'un appel à projets étendu à l'ensemble du territoire.

A nouveau menée en partenariat avec l'Education nationale pour l'année scolaire 2018/2019, cette action a permis de donner les moyens aux établissements scolaires candidats (écoles maternelles, élémentaires et collèges) de réaliser, à travers un large choix thématique en lien étroit avec les programmes d'enseignement officiels, un projet pédagogique entrant dans le champ d'un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable (ODD) définis en septembre 2015 par l'assemblée générale des Nations Unies.

Dans un premier temps, les classes sélectionnées en fonction de la pertinence de leur projet pédagogique, évaluée selon un certain nombre de critères énoncés dans le dossier de candidature, ont été invitées à produire un diaporama illustrant leur démarche en adéquation avec un ou plusieurs desdits ODD. Dans un second temps, l'examen de ces productions par un jury composé de membres appartenant à la Collectivité de Corse, à l'Education nationale et aux différents partenaires de l'opération, a permis d'établir un palmarès récompensant les 12 classes par catégorie.

Pour les accompagner dans leur démarche créative, les enseignants et leurs élèves ont pu s'appuyer sur un ensemble d'outils éducatifs (ateliers, visites de sites...) mis à disposition gratuitement par la Collectivité de Corse et ses partenaires. Les classes sélectionnées ont également bénéficié d'un soutien financier d'un montant de 1200 € par de la CDC pour mener à bien leur projet.

Les lauréats retenus par le jury ont été conviés à présenter leur projet en langue corse et/ou française lors de la cérémonie de récompense organisée par la Collectivité de Corse le 13 juin dernier dans les locaux de l'hôtel de Région à Bastia.

CHIFFRES CLES :

Nombre d'acteurs partenaires des services de la Collectivité de Corse : 5 (Education nationale, Office de l'environnement de la Corse, Parc naturel régional de la Corse, l'association Qualitair Corse, CPIE "CENTRE CORSE – A RINASCITA" & CSTI de CORSE) ;

Nombre d'outils pédagogiques proposés : 72

Nombre maximum de classes pouvant être sélectionnées : 72

Nombre de classes récompensées : 12 (3 par cycles)



La Collectivité de Corse, via l'Office de l'Environnement (OEC), doit être force de propositions et d'actions pour permettre à chacun de maîtriser son destin sur une île où la valeur écologique est haut placée. A cet effet, l'OEC a développé, au titre de 2019, des **projets éducatifs d'éducation à l'environnement (EE)**, ainsi que des **actions de formation**.

Ces actions ont permis à chaque élève du premier et du second degré d'acquérir une culture et des connaissances sur le développement durable, de favoriser des approches territoriales en la matière et d'encourager des actions concertées impliquant les différents acteurs impliqués par ces thématiques (associations, établissements scolaires, collectivités, organismes de formation, acteurs socio-économiques, etc.).

La mise en œuvre de cette politique, en 2019, a permis de :

- Construire une démarche éducative en relation avec les programmes de l'éducation nationale sur les grands thèmes : Climat, biodiversité, eau, pollution, l'écologie sociale,
- Mettre en œuvre concrètement des projets et actions d'éducation avec un programme évènementiel,
- Promouvoir la culture du partenariat à travers des projets communs comme par exemple le "Jardin pédagogique" en impliquant le plus grand nombre,
- Travailler sur des outils pédagogiques;
- Enrichir le groupe d'intervenants pédagogiques par une formation capitalisable pour améliorer les compétences de chacun et poursuivre les rencontres interprofessionnelles, des spécialistes ou des scientifiques.

La **sensibilisation au bien-être sanitaire** participe, également, aux objectifs du développement durable.

Dans ce domaine, la Collectivité de Corse, à travers la **lutte anti-vectorielle**, a mis en place, en 2019, des actions ciblées destinées à enrayer la propagation de certaines maladies, comme le chikungunya ou la dengue.

La collectivité a réalisé, en partenariat avec l'ARS de Corse, trois clips de prévention contre le moustique tigre, en vue d'enseigner à la population les mesures de précautions à prendre pour limiter la prolifération de moustiques autour de soi.

Parallèlement, toujours en partenariat avec l'ARS de Corse et le Rectorat d'académie, la Collectivité est engagée dans un programme d'éducation en direction des scolaires, via un atelier pédagogique sur la bio-écologie particulière du moustique et les gestes simples à appliquer pour limiter les densités de moustiques.

Les activités sportives et de pleine nature

La politique de développement des activités physiques et sportives, de soutien à la création et à la rénovation des équipements sportives, à l'organisation de manifestations sportives, au bénéfice du grand public, des clubs et fédérations, des collectivités locales, est en cours de redéfinition en 2019.

Un règlement des aides transitoire, adopté en mai 2018, a permis de donner un cadre harmonisé aux différents acteurs.

A cet effet, **I SCONTRI DI U SPORT** ont été organisés, cette année, et ont réuni plus de 300 participants.

Les acteurs engagés dans le sport (dirigeants de clubs et de comités sportifs, représentants de commune et d'intercommunalités, représentants de services de l'Etat, étudiants,...) se sont rencontrés pour échanger au cours d'ateliers débats sur **plusieurs thématiques**.

L'objectif étant d'élaborer une démarche de construction de la **politique sportive** de la Collectivité de Corse, à la hauteur des enjeux de ce domaine : cohésion sociale, santé, éducation, citoyenneté, développement durable, jeunesse, lien intergénérationnel, développement économique, formation...

Ces rencontres ont permis d'échanger sur les **réalités territoriales** et préciser le futur **règlement des aides**.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur du sport et de la jeunesse, la Collectivité de Corse a organisé la 13ème édition du **Raid Oxy'jeunes Aventure – A Sfida Natura**, qui s'est déroulée du 7 au 9 juin 2019 sur le territoire du Nebbiu.

Cette manifestation gratuite, destinée aux adolescents, âgés de 14 à 17 ans, a pour but de promouvoir la pratique des sports dits « de pleine nature », en sensibilisant les jeunes au respect de cet environnement (les sites traversés sont systématiquement nettoyés après passage), et véhiculer des valeurs d'entraide, de dépassement de soi, de respect d'autrui et de l'environnement.

CHIFFRES CLES :

Coût : 54 35 0€ / **Participants :** 36 équipes de 3 jeunes

II. UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET DURABLE

A. FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

La Collectivité de Corse s'est engagée afin de promouvoir un fonctionnement basé sur un projet Eco-Management au sein de ses services, Agences et Offices.

« AIÒ ! » la Charte du management de la Collectivité de Corse

A la suite à la création de la nouvelle Collectivité de Corse, celle-ci a souhaité se doter d'un cadre permettant de pallier une perte de repères pour les agents, la nécessité de reconstituer les réseaux professionnels et de redonner du sens à l'action.

Les objectifs de la première Université des cadres du 19/11/2018 qui a impliqué l'ensemble des cadres de 1^{er} niveau pour dessiner les contours du profil du manager de la CdC au tour d'ateliers collaboratifs ont été :

- De répondre à la démarche « *Donner du sens* », en responsabilisant les encadrants par la définition des valeurs et pratiques managériales et en dotant la collectivité d'un document de référence qui participe à la lisibilité et la cohérence de l'action ;
- De participer à l'émergence d'une culture commune d'harmonisation des valeurs et pratiques managériales.

Ainsi, la **Charte du management de la CdC Audace-Implication-Optimisme**

« **AIÒ !** » correspond à l'énoncé des six valeurs managériales retenue au regard du contexte actuel :

Le Respect ; la Responsabilité ; l'Engagement ; la Cohésion ; la Communication ; l'Innovation.

Des réunions-débats et des formations-actions sont prévues au cours de l'année 2020 pour expliquer les valeurs portées par la charte « AIÒ ! » afin d'optimiser son appropriation par les agents et les managers.

Une dématérialisation généralisée

La Commande publique

Les agents de la Collectivité, les services de la commande publique et les directions et services acheteurs, travaillent désormais sur des formulaires dématérialisés qui sont accessibles via l'intranet (fiche de demande d'achat, fiches marché public...). Ainsi, les procédures n'ont plus recours aux documents papiers et sont directement traitées par informatique.

En effet, la **dématérialisation s'impose désormais dans toutes les étapes de la passation des marchés**. Ainsi, via le profil d'acheteur, il est possible de transmettre la candidature et l'offre par voie électronique, de transmettre à l'acheteur les questions, les demandes d'informations par voie électronique, de recevoir les informations et les décisions des acheteurs (lettre de rejet, notification, etc...), et de signer électroniquement le marché.

Cette action peut être améliorée en acquérant un certificat de signature électronique après avoir précisé l'organisation interne et en mettant en œuvre le parapheur électronique. Le recensement des incidents liés à la remise des plis pourrait également s'effectuer par voie électronique (utilisation de la plateforme, téléchargement de pli non abouti, transmission d'offre papier...).

Les autres offres de services présentes sur l'intranet

D'autres services de la collectivité ont fait porter leur effort pour permettre une lisibilité des procédures mobilisables et une sensibilisation aux agents et agentes via un affichage sur le site intranet.

C'est par exemple, le cas de la Direction des Moyens Généraux qui propose désormais aux services et directions métier, des formulaires relatifs aux commandes

internes portant sur les prestations de traiteur et restauration pour les services. Toutes les manifestations ou événements sollicitant une prestation traiteur et restauration doivent faire l'objet d'une demande par le biais d'un formulaire dédié proposé en téléchargement.

Ce sont également d'autres services en ligne comme les réservations de véhicules (onglet transport et hébergement), la réservation des salles de réunion, la formation, la documentation, le COS CDC ou encore « a lingua corsa in pratica.. ».

La poursuite d'actions nécessaires : mise en place du tri sélectif généralisé au sein de l'ensemble des bâtiments de la Collectivité de Corse

Cette action consiste à développer une démarche volontaire « écoresponsable », le tri sélectif étant déjà présent au sein de quelques bâtiments de la Collectivité, notamment au Gran'Palazzu di a CdC in Aiacciu.

Ainsi, en 2019, une action opérationnelle visant à généraliser, au sein de l'ensemble des bâtiments de la Collectivité de Corse, un tri sélectif des déchets générés (papiers, emballages, informatiques, alimentaires, dangereux, etc...) a été amorcée.

Un premier état des lieux a été produit. Ce diagnostic préliminaire permet de constater l'existence de circuits de traitement opérationnels sur la plupart des flux produits et permettra d'harmoniser entre les trois anciennes entités (la CTC et les deux Départements) tant au niveau du type de flux traités (emballages, verre...) que des sites concernés.

Des bases et des pistes d'actions en vue de la finalisation de l'état des lieux et diagnostic, de la production d'une feuille de route opérationnelle seront élaborées en vue d'une mise en œuvre effective en 2020.

Des exemples d'actions éco-responsables mises en œuvre du côté des agences et offices

A titre d'exemple, au niveau de son fonctionnement, l'ADEC s'est investie pour insérer dans les marchés publics de nettoyage, des clauses garantissant le recyclage des déchets papiers plastiques et verre. Sont également mis à disposition de l'ensemble de ses salariés (sur les trois sites qui hébergent les services de l'ADEC) des conteneurs individuels (pour le papier) et collectifs pour le verre et les emballages plastiques.

Des conteneurs dédiés au recyclage des piles usagées ont été également disposés sur les sites de l'agence.

Par ailleurs, l'ADEC a mis en place une politique écoresponsable de recyclage systématique des composants informatiques, issus de terminaux techniques, imprimantes et photocopieurs. Des clauses de recyclage des matériaux usagés figurent dans chacun des marchés publics techniques passés par l'Agence.

B. ADOPTER UNE ATTITUDE ECO-RESPONSABLE



Réduire notre empreinte carbone en limitant les déplacements des agents

Les réunions à distance

L'action de la mission « conduite du changement et organisation » de la Direction du Digital et des Systèmes d'Information DDSI consiste à améliorer les conditions de travail des agents de la Collectivité.

En 2019, en interne, afin de limiter les déplacements des agents, dans un souci d'efficacité, les efforts se sont portés sur :

- Une harmonisation et la consolidation des outils de visioconférence existants ;
- Une amélioration des taux d'utilisation et réduction des incidents par la mise en place d'un dispositif de réservation unique niveau territorial ;
- Le maintien en conditions opérationnelles et développement des outils de visioconférence et téléprésence.

CHIFFRES CLES :

3 Salles de Téléprésence ; **23 Salles de Visioconférence**, Passage de **80 demandes de visioconférence par an** avant 2018 à **80 par mois** en 2019.

Par ailleurs, le nombre d'interventions physiques des techniciens est également réduit par le développement d'un outil dédié qui permet une amélioration du service support à l'utilisateur quel que soit sa position sur le territoire (centre de service unique).

L'offre de formation à distance

Les actions de formation proposées visent garantir des savoirs et savoir-faire aux agents tout en réduisant l'impact environnemental et à limiter les trajets.

Le CNFPT, partenaire privilégié des collectivités en matière de formation, propose des formations à distance et territorialisées. La direction de la formation de la Collectivité propose également des formations basées sur le partage de compétences et savoir faire et poursuivre cette démarche en instaurant le compagnonnage/tutorat.

La Collectivité dispose, également, de formateurs internes en matière d'**éco-conduite**.

Rationaliser et renouveler la flotte de véhicules

La Collectivité de Corse dispose d'une importante flotte de véhicules destinée à satisfaire les besoins de déplacements qui relèvent d'autant de pratiques qu'il y a de métiers différents.

Cette flotte automobile est composée majoritairement de véhicules diesel pouvant présenter un risque important d'émissions de CO2 et de particules fines. La Collectivité s'est dotée de sept véhicules hybrides (Toyota Yaris) répartis entre la plateforme de partage des véhicules de service et le parc de la voirie en remplacement certains véhicules diesel par des véhicules GPL ou hybrides. Le but recherché est d'allier exigence environnementale et exigence économique.

Ainsi, la mise en service de ces véhicules « verts » est proposée aux agents pour les déplacements. Un effort pour multiplier l'offre de véhicules hybrides est encouragé de même que proposer de mutualiser les trajets des agents dans un but de covoiturage.

Intégrer l'éco-construction dans le patrimoine bâti de la Collectivité

Dans le cadre de la PPE, le Conseil Exécutif de Corse a souhaité lancer dès 2016 un ambitieux programme d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments appartenant à la Collectivité de Corse.

Ainsi, plus particulièrement, au titre des **établissements publics locaux d'enseignement**, la Collectivité de Corse se doit de mettre en œuvre des mesures de tous ordres visant à améliorer les performances énergétiques de ce patrimoine.

Des actions « quick-win » avec la mise en place future **d'un éco-référentiel** articulé autour des thèmes suivants : Le chauffage ; La climatisation ; L'électricité ; L'informatique ; La gestion de l'eau et les déchets. L'éco-référentiel constituera un cadre de référence technique, méthodologique et pédagogique pour les usagers et les personnels des bâtiments (gestes de bonne conduite autour des thèmes comme le transport durable, la consommation raisonnée [circuits courts], etc.) ;

- Des actions liées à la **performance énergétique**, sous deux formes : l'installation ou le remplacement de chaudières biomasse, le « re-lamping » ou l'installation de système d'eau chaude sanitaire et des travaux d'amélioration des performances énergétiques intégrés dans les opérations globale d'aménagement de ces bâtiments ;
- Une **démarche environnementale de la construction des établissements futurs** afin de minimiser l'impact du bâtiment sur l'environnement : Partis architecturaux ;
Choix des matériaux et leur provenance (circuit court d'approvisionnement) ;
Maîtrise de la consommation de ressources non renouvelables et des émissions de polluants (GES).

Collège du Stiletto : un nouveau bâtiment qui s'inscrit au sein d'une démarche de Haute Qualité Environnementale et aux normes de performance énergétique les plus récentes

Le collège du Stiletto qui remplace le collège des Padule a ouvert ses portes à l'occasion de la rentrée scolaire 2019. Exemple en matière d'économies et de maîtrise de l'énergie, ce nouveau bâtiment pensé et réalisé par la Collectivité de Corse permet d'offrir à la communauté éducative, personnels, enseignants et élèves, des espaces optimisés et des locaux pédagogiques vastes, lumineux, confortables et surtout adaptés aux besoins actuels.

D'une surface de 10 090 m², cet outil architectural dont la construction a notamment intégré des normes de Haute Qualité Environnementale, une chaufferie biomasse et l'installation de panneaux photovoltaïques, comprend un bâtiment principal dédié aux activités d'enseignement, un plateau sportif, des parkings et des espaces extérieurs. La Collectivité de Corse a consacré un effort financier important pour sa construction, soit environ 30 M€ en partie financés dans le cadre du Plan Exceptionnel d'investissements, mais également 1,1 M€ pour un équipement moderne et adapté (mobilier, parc informatique, documentation, restauration...).



Mettre en œuvre une politique d'achat et de financement sociale et responsable

Dans la lignée de son engagement et de sa mobilisation en faveur du développement durable, déployée durant cette même période, la Collectivité de Corse renforce sa volonté de s'inscrire dans une gouvernance « durable » au travers de ses dispositifs d'achats et de financements.

Un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Aux termes des lois du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire (Article 13), et du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Article 76), les acheteurs publics, dont le volume des achats annuels excède 100 millions d'euros, sont tenus d'adopter un SPASER, et d'en assurer la publication, afin de **mieux intégrer le développement durable dans leurs marchés publics.**

Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre, au cours du 1^{er} semestre 2020, d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) répondant aux nouveaux **enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux**, mais aussi de satisfaire à l'obligation légale qui incombe à la Collectivité de Corse en la matière, a été actée.

Le SPASER détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs en situation de handicap ou défavorisés, mais aussi des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Cet outil contribue, de plus, à la promotion d'une économie circulaire.

En adoptant un tel schéma, la Collectivité de Corse souhaite affirmer sa volonté d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique.

Un Small Business Act (SBA): un levier de croissance et d'emploi pour les PME/TPE locales et qui privilégie les circuits courts

La commande publique constitue un levier important pour dynamiser l'activité des petites et moyennes entreprises.

La Collectivité confortant son engagement en faveur de la croissance économique, souhaite instaurer un **Small Business Act (SBA), concomitamment à l'adoption du SPASER**, qui est un outil qui vise à **promouvoir la croissance des PME/TPE locales en leur facilitant l'accès à la commande publique.**

Ce Small Business Act a pour ambition d'avoir un impact positif sur les PME/TPE locales, mesurable, autour d'indicateurs clairs portant sur leur santé financière et économique, leur dynamisme en matière de gains de nouveaux marchés, et, également, leur vitalité en matière de création d'emplois.

Des Clauses éco, socio, et éga dans les marchés et les aides publiques

La Collectivité entend, à court terme, et dans le cadre du SPASER, intégrer et généraliser des clauses environnementales, sociales et égalité (femme-homme) en tant qu'institution acheteuse et dans son offre de service.

Ainsi, en 2019, un premier travail méthodologique a été mené, par la Direction Adjointe Service aux Citoyens en lien avec la Direction de la Commande Publique, visant à recenser les clauses mobilisées et mobilisables à travers l'analyse des marchés récurrents de la Collectivité. L'aboutissement de ce travail conduira à l'élaboration d'une cartographie des clauses à prendre en compte au sein de la CdC, en fonction du type de marché.

Par ailleurs, en tant que Collectivité engagée, certaines mesures de ces dispositifs d'aides ont été revues également sous l'angle de **financements plus responsables**.

- Ainsi, le règlement d'aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires 2020/2024 prévoit une **incitation à atteindre des objectifs de tri validés en commun par les EPCI**. Il sera proposé à chaque EPCI d'adhérer à des objectifs annuels de tri évalués sur une période de trois ans, qu'il définira en concertation avec la Collectivité de Corse, le SYVADEC, et l'Etat. La réalisation de ces objectifs, constatée annuellement, donnera lieu à une **bonification de 20 % de l'enveloppe de dotation quinquennale**. La formalisation de ces objectifs sera arrêtée par convention.

Le Fonds de Territorialisation, propose la prise en compte des effets de centralité induits par la présence d'un centre de stockage sur les territoires de communes hôtes. Ainsi, les communes acceptant d'accueillir **un centre de stockage des déchets ultimes sur leur territoire**, les communes **acceptant d'accueillir un nouveau centre de stockage des déchets sur leur territoire** (sous maîtrise d'ouvrage publique et conforme aux prescriptions du plan votées par la Collectivité de Corse), **ont la possibilité de solliciter l'intervention du Fonds de Territorialisation** pour le financement, à 80 % de taux de subvention et en ayant accès à l'ingénierie de projet dispensée par les services de la CdC, sur des projets structurants rayonnant au-delà des limites de leur territoire.

- Par ailleurs, le nouveau règlement d'aides relatif à la mise en œuvre du SADPM prévoit des critères d'éco-conditionnalité qui pourront être appliqués dans le cadre de projet de réhabilitation ou de construction de bâtiment :
 - **Bonus de 5 %** attribué aux bénéficiaires s'engageant à utiliser du **bois local en conformité avec la démarche de certification Lignum Corsica**.
 - **Bonus supplémentaire** sera également attribué en cas **d'utilisation d'énergies renouvelables et d'utilisation de matériaux écoresponsables**.
- D'autres dispositifs d'aides directes sont mobilisés au travers de l'ADEC :
 - Un dispositif unique d'aide à l'emploi : **U PATTU IMPIEGU**, au bénéfice des PME/TPE de Corse, et qui permet **l'amélioration de l'accès à l'emploi** via une action ciblée sur différentes catégories de publics qui en sont éloignées :

pérennisation en CDI, publics en difficulté d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi, les jeunes diplômés, ..) ;

Un dispositif unique d'aide à la création, à l'extension et à la reprise-transmission d'activités économiques : **IMPRESA SI**, intervenant également sous forme d'aide directe au bénéfice des PME/TPE de Corse, prévoit notamment une modulation de son intensité d'intervention en fonction de sa compatibilité avec le SRDE2I. Il s'agit des projets pour lesquels une **démarche de réduction de leur impact sur l'environnement visant à limiter de façon significative la production de gaz polluants ou à effet de serre** est mise en œuvre ou les projets qui permettent une production respectueuse de l'environnement (économie circulaire, réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, écoconstruction). Le critère de typologie du porteur de projet valorise les entreprises situées dans le rural, mais également les portages de projets par certains publics prioritaires (entrepreneuriat féminin, jeunes, seniors, en situation de handicap).

C. AGIR EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DU BIEN-ETRE DES AGENTS



A la suite de la fusion des 3 collectivités, la Collectivité de Corse a mis en œuvre une **politique d'action sociale ambitieuse pour réduire les inégalités entre les agents et lutter contre la précarité**. Elle comporte 21 prestations visant à réduire les inégalités entre les personnels de la Collectivité de Corse et améliorer leur qualité de vie. En 2019, cette action a été maintenue.

De plus, **favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** constitue un objectif prioritaire pour la Collectivité, en conformité avec la politique d'égalité femme-homme qu'elle mène sur son territoire et en son sein.

En 2019, quelques pistes d'actions sont envisagées :

- Par la Direction de la Qualité de Vie au Travail (QVT) sur les sujets de la pénibilité et du télétravail ;
- Par la Direction de la Stratégie et de l'Innovation, en charge de la politique d'égalité femme-homme, concernant la création d'un « logo Egalité » sur les vacances de poste publiées par la Collectivité, afin de systématiser un recrutement égalitaire, mais aussi la réalisation d'un guide à destination des agents, afin de favoriser l'égalité dans le déroulement des carrières en les informant des conséquences de leurs choix professionnels sur leur carrière.

Le respect des personnes, et plus particulièrement des agents de la Collectivité, représente un objectif structurant pour la QVT.

Pour veiller au bien-être des agents, la **mission animation, analyse et prospective des risques psychosociaux (RPS)** a été créée. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire et traite diverses situations avec des causes multiples et variées, que ce soit le respect des personnes, la problématique de discrimination entre les femmes et les hommes, la pénibilité, le stress au travail, ou bien d'autres encore.

Parallèlement, l'action du **CHSCT** concourt, également, à réduire toute forme de discriminations. Cette instance peut être saisie par les agents ou peut s'autosaisir d'un sujet ou d'une problématique intéressant le bien être des agents (conditions de travail, etc..).

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), signée le 14 Janvier 2019, la Collectivité structure et construit une politique ambitieuse en matière **d'insertion professionnelle** et de **maintien dans l'emploi de ses agents en situation de handicap**.